



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

356^e séanceLundi 4 avril 2016, à 15 heures
New York

Président : M. Tevi. (Vanuatu)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Débat général (suite)

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la session de fond de 2016 de la Commission du désarmement de l'ONU. J'adresse également mes félicitations aux membres du Bureau et aux Présidents des deux Groupes de travail. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts inlassables déployés par l'Ambassadeur Fodé Seck, en sa qualité de Président de la session de fond de 2015 de la Commission du désarmement, ainsi que l'important travail accompli par les deux Présidents des Groupes de travail, à savoir les représentants du Kazakhstan et du Maroc. Je remercie M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, de sa déclaration de ce matin (voir A/CN.10/PV.355), qui nous a apporté un éclairage utile sur les questions contemporaines de désarmement.

Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.355).

Nous nous trouvons à un tournant historique. Tandis que nous entamons aujourd'hui la deuxième année du cycle 2015-2017 des travaux de la Commission de désarmement, le désarmement a, dans le contexte du

Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), pris une importance sans précédent. Le Programme 2030 entend édifier des sociétés pacifiques où chacun à sa place pour réaliser le développement durable, notamment en « [r]édui[sant] nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ». Le désarmement joue un rôle clef dans la réalisation de l'objectif d'édifier des sociétés pacifiques où chacun à sa place, ainsi que le prévoit le Programme. Nous espérons ardemment que les ressources tant nécessaires pour parvenir au développement durable pourront partout dans le monde être redirigées des armements vers cet objectif. Dans ce contexte, Sri Lanka accorde une grande importance aux travaux de la Commission du désarmement.

Nous réaffirmons le caractère central de la Commission, dont la composition est universelle, en tant qu'unique organe spécialisé et délibérant du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement chargé d'examiner les questions précises de désarmement et de présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Il est impératif que la Commission obtienne des résultats concrets au cours du cycle actuel de la Commission du désarmement, tâche dont la Commission n'a pas été en mesure de s'acquitter depuis une quinzaine d'années. Il faudrait pour cela que les États Membres fassent preuve de la volonté politique et de la souplesse requises.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-09433(F)



Document adapté

Merci de recycler



La nécessité de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive s'avère aujourd'hui plus pressante que jamais. L'engagement de Sri Lanka en faveur de l'élimination de la menace des armes nucléaires se traduit par les obligations qu'elle a contractées au titre des traités internationaux conclus dans le domaine du désarmement. Nous croyons qu'un plan transparent, durable et crédible de désarmement nucléaire multilatéral s'impose si l'on veut atteindre à terme l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue que nous ayons contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires. À cet égard, tous les États ont l'obligation de négocier de bonne foi pour atteindre l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le renforcement du régime des traités en matière de désarmement est essentiel si l'on veut assurer un régime fondé sur des règles dans le domaine du désarmement nucléaire. À cet égard, nous tenons à rappeler et réitérer notre appui aux principales recommandations formulées par la Commission sur les armes de destruction massive en 2006, s'agissant en particulier de la valeur primordiale du multilatéralisme et de l'importance globale des traités et du droit international aux fins de la réalisation de l'objectif du désarmement. À cet égard, nous tenons à réaffirmer le caractère central du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), y compris le Plan d'action de 2010 et les 13 mesures concrètes de désarmement convenues à la Conférence d'examen du TNP en 2010, et l'importance du respect de l'ensemble des autres instruments juridiques principaux dans ce domaine.

Alors que la communauté internationale continue d'être confrontée au spectre du terrorisme, et à la menace croissante de déstabilisation d'États stables, le risque que des matières nucléaires tombent entre les mains de terroristes, avec ses conséquences impensables, requiert de notre part une attention urgente. Le point de départ des efforts internationaux de lutte contre ce danger serait l'adhésion la plus large possible, entre autres, à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et le renforcement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, avec l'entrée en vigueur précoce de son Amendement de 2005.

Sri Lanka considère depuis longtemps l'espace comme faisant partie du patrimoine commun de l'humanité, que tous les peuples devraient avoir une

chance égale d'explorer et d'utiliser à des fins pacifiques et pour le bénéfice de tous grâce à la coopération. Nous considérons que, alors que l'exploration spatiale et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et de son environnement offrent à l'humanité d'amples possibilités, elles donnent aussi aux protagonistes de l'espace la responsabilité de maintenir l'environnement spatial exempt de tout conflit et de l'empêcher de devenir le théâtre d'une course aux armements.

Nous reconnaissons que le cadre juridique existant s'agissant des questions spatiales, représenté par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, doit être renforcé, car le climat politique, s'agissant de la viabilité et de la sécurité des activités spatiales, a radicalement changé. L'éventualité d'une militarisation et d'un armement de l'environnement spatial souligne le risque que l'espace devienne une zone contestée et une source de conflit futur. Nous pensons que la conclusion d'un accord international sur la prévention de la course aux armements dans l'espace contribuerait à éviter des conséquences catastrophiques pour l'humanité.

Alors que nous œuvrons à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous tenons également à souligner l'importance de l'éducation et de la recherche en matière de désarmement. À cet égard, nous tenons à saluer le travail effectué par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Il est absolument essentiel que le travail de l'Institut soit soutenu par la représentation la plus large possible d'États Membres afin que l'Institut puisse mener à bien son mandat sans équivalent.

Les mécanismes de désarmement régionaux jouent un rôle important en complément et à l'appui du programme mondial de maintien de la paix et de désarmement. À cet égard, nous tenons à exprimer notre satisfaction à l'égard des activités que mène le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, et à reconnaître le rôle qu'il joue dans la promotion des activités menées par les Nations Unies au niveau régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité. Nous sommes reconnaissants envers le Gouvernement népalais du soutien qu'il apporte au Centre pour lui permettre de fonctionner à partir de Katmandou. Nous estimons qu'il est impératif que le Centre régional, conformément à la résolution 70/65, rapatrie au plus tôt ses activités à Katmandou depuis Bangkok, où le Centre a été temporairement réinstallé suivant le tremblement de terre de l'an dernier.

Sri Lanka a toujours à cœur de s'efforcer aux côtés de tous les États et des autres parties prenantes de rendre le désarmement nucléaire réalisable et de mettre les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire à portée de main. Ma délégation se réjouit par avance de participer à des délibérations constructives à la présente session de fond.

M. Moussa (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, permettez-moi, à mon tour, au nom de la délégation ivoirienne, de vous adresser mes sincères et chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de nos travaux. Je demeure convaincu que votre expérience et votre leadership seront d'un apport certain pour permettre à notre Commission d'enregistrer des progrès sur les deux questions inscrites à l'ordre du jour de notre session. Je voudrais également traduire toute mon appréciation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Fodé Seck, et à son équipe, dont l'esprit d'ouverture et de conciliation a permis la bonne conduite de nos travaux lors de la session précédente. Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie et l'Ouganda, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/CN.10/PV.355).

Comme les années précédentes, nous voilà une fois de plus réunis pour notre session annuelle de fond, afin d'essayer de faire avancer le débat sur la question du désarmement. Au cours de ces dernières années, ce débat a été marqué, il convient de le souligner, par un manque de progrès. L'immobilisme dans lequel se sont trouvés les travaux de notre Commission entament sa pertinence et sa crédibilité, la rendant ainsi incapable de faire des recommandations à l'Assemblée générale, conformément au mandat qui lui a été confié depuis la première session extraordinaire de l'ONU sur le désarmement.

Si l'on peut se féliciter de la réduction drastique des ogives nucléaires et autres armes de destruction massive depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il n'en demeure pas moins que la menace que font planer les armes nucléaires sur notre planète est certaine. C'est pourquoi, le désarmement nucléaire sous toutes ses formes doit être une priorité.

Les blocages observés au niveau des travaux de la Commission du désarmement et même de la Conférence du désarmement rejaillissent sur toutes les instances dans lesquelles la question du nucléaire est débattue. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, par exemple, bien qu'ouvert à la signature

depuis 1996 et ratifié à ce jour par 164 États, n'est pas encore en vigueur. À cet égard, nous appelons les États inscrits à son annexe 2 et dont la ratification est indispensable, à faire preuve de flexibilité et à accélérer leur processus de signature et/ou de ratification.

Ma délégation est d'avis que la conclusion rapide du traité interdisant la production des matières fissiles, notamment, – l'uranium enrichi et le plutonium –, devrait contribuer de manière significative à faire avancer le débat sur le désarmement. De même, l'adoption d'une convention générale sur le désarmement nucléaire serait pour notre planète un succès sans précédent.

L'année 2015 nous a donné l'espoir que toute négociation, fût-elle complexe, peut, avec la volonté politique des États, aboutir à des résultats concrets. L'accord sur le dossier nucléaire iranien montre que des voies existent et qu'avec la confiance des uns dans les autres, le monde peut réaliser de grands progrès.

Conscient des conséquences humanitaires que pourraient occasionner l'utilisation des armes nucléaires, mon pays espère que l'exemple de l'Afrique, déclarée zone exempte d'armes nucléaires tout comme celle de l'Amérique latine, sera suivi par les autres continents et régions. Dans cet esprit, mon gouvernement encourage les États de la région du Moyen-Orient à intensifier la négociation en vue de la conclusion d'un accord. Bien entendu, l'objectif du désarmement nucléaire n'emporte pas sur le droit légitime des États non dotés d'armes nucléaires à recevoir des garanties fermes et juridiquement contraignantes pour leur sécurité, ainsi que le droit légitime de tous les États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment dans des domaines comme l'agriculture et la santé.

Les experts indiquent que les armes légères et de petit calibre font plus de 700 000 victimes chaque année. Comme on peut le noter, ce chiffre montre l'ampleur des dégâts causés à l'humanité par ce type d'armes. C'est pourquoi ma délégation est attentive à l'adoption de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. En effet, mon pays, qui a connu plus d'une dizaine d'années de crise, est à même d'apprécier les conséquences néfastes de la circulation et du commerce illicites des armes légères et de petit calibre.

L'expérience du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion en Côte d'Ivoire enseigne qu'avec la volonté politique et l'aide des partenaires internationaux, il est possible de lutter efficacement contre ce phénomène.

Au plan sous régional, la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, adoptée depuis 2006, fruit d'un processus politique communautaire exemplaire, permet aux États de la région de coopérer efficacement contre la circulation illicite de ces armes. Mon pays saisit l'occasion de notre débat pour féliciter le Japon et le Programme des Nations Unies pour le développement pour leur appui au processus national de marquage et de traçage.

C'est le lieu pour ma délégation de rappeler que les nouvelles technologies utilisées dans la fabrication des armes légères doivent garantir la pérennité du marquage et du traçage, comme plusieurs fois soulignée au cours de nos débats.

Concernant notre Commission, ma délégation partage l'intérêt exprimé par nombre de mes prédécesseurs de revitaliser nos travaux. De notre point de vue, il s'agit ici bien moins de questions de procédures que de divergences profondes sur des sujets d'intérêt commun. La flexibilité dans la défense de nos intérêts doit être la posture à privilégier, dans l'optique de parvenir à des compromis efficaces, surtout en ce qui concerne les nouveaux défis tels que l'introduction d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, et les nouvelles capacités informatiques et cybernétiques.

Nonobstant les obstacles réels auxquels se heurtent nos négociations, nous devons rester optimistes pour l'avenir. C'est à cette seule condition que nous pourrions faire triompher le multilatéralisme. Aussi, l'adoption, après plus d'une vingtaine d'années d'âpres négociations, du Traité sur le commerce des armes, ainsi que l'accord sur le dossier nucléaire iranien que j'ai évoqué plus tôt, sont le témoignage éloquent de ce que les questions liées au désarmement peuvent trouver solution à travers des moyens politiques et pacifiques.

Il n'est donc pas encore tard pour surmonter nos divergences et rétablir la confiance entre nous, afin d'arriver à des solutions satisfaisantes, partagées et acceptées par tous.

M. Napolitano Martinez (France) : Je tiens à vous adresser mes félicitations pour votre élection en tant que Président de la Commission du désarmement de l'ONU à cette deuxième session du présent cycle. J'espère qu'elle pourra s'inscrire dans une dynamique positive, constructive et pragmatique. Je souhaite ici préciser quelques points relatifs à la position française.

L'année qui s'est écoulée depuis la dernière session de la Commission du désarmement a été marquée par des succès indéniables mais aussi des développements inacceptables dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Commençons par les succès :

d'abord, l'Accord de Vienne conclu en juillet 2015 entre les E3+3 et l'Iran a ouvert la voie à un règlement durable de la crise de prolifération iranienne. Cet accord, endossé par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, limite dans la durée le programme nucléaire iranien, ferme toutes les voies d'accès à l'arme atomique, et y adosse un système de vérification robuste. Il sera un succès pour la diplomatie uniquement dans la mesure où il sera respecté par toutes les parties. La France y veille.

Ensuite, mentionnons le succès du quatrième Sommet sur la Sécurité nucléaire, il y a quelques jours à peine, où plus de 50 chefs d'État ont réitéré leur engagement pour renforcer la sécurité des installations civiles, du stockage et du transport de matières fissiles afin d'éviter les risques terroristes. Par ailleurs, les outils de désarmement conventionnel se renforcent jour après jour. Le Traité sur le commerce des armes compte 130 signataires et plus de 80 États déjà parties. Nous devons maintenir et renforcer nos efforts en vue de l'universalisation du Traité et faire en sorte que les règles qu'il contient deviennent la règle générale pour tous.

Le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, au gré des réunions, a quant à lui permis de renforcer la confiance et la compréhension commune de la menace que représente le trafic illicite de ces armes meurtrières. Nous espérons que, dans la perspective de la sixième réunion biennale des États parties en juin de cette année, la communauté internationale se mobilisera à la hauteur des enjeux que représente cette menace.

Enfin, dans le domaine spatial, l'adoption consensuelle du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur ce sujet, et les discussions constructives ayant eu lieu l'année dernière sur un code de conduite sur les activités extra-atmosphériques témoignent que le sujet, comme mentionné plus tôt, arrive à maturation pour une discussion élargie. Ma délégation est à cet égard ouverte à l'inscription d'un point de l'ordre du jour sur ce sujet dans nos travaux dès cette année.

Il y a eu aussi cette année passée, des occasions manquées. Je pense bien entendu à la neuvième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui n'a pas pu aboutir à un document de consensus. Cette absence d'accord ne doit pas nous faire oublier le caractère essentiel du Traité pour le système de non-prolifération et pour notre sécurité collective, et la sécurité qu'il nous a apportée depuis son entrée en vigueur en 1970, puis depuis son extension en 1995. Nous regrettons aussi que les multiples initiatives proposées par plusieurs États au sein de la Conférence du désarmement n'aient pas permis de débloquent la discussion dans cette enceinte essentielle pour faire avancer les négociations dans le cadre du désarmement.

Enfin, il y a eu cette année des développements inacceptables :

la Corée du Nord a procédé depuis le début de l'année 2016 à son quatrième essai nucléaire en janvier, puis en février a réalisé un tir recourant aux technologies des missiles balistiques, dissimulé en lancement spatial en violations de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité et menaçant ainsi la stabilité dans la région. Elle a par ailleurs poursuivi les tirs de missiles balistiques depuis, renforçant les tensions dans cette zone déjà instable. Le Conseil de sécurité, par l'adoption de la résolution 2270 (2016) et un renforcement sans précédent des sanctions, a adressé un message clair à Pyongyang que la communauté internationale ne tolérerait pas cette fuite en avant.

Par ailleurs, l'emploi d'armes chimiques en Syrie a continué de constituer un sujet de grave préoccupation pour mon pays. Leur emploi s'est poursuivi en dépit des résolutions du Conseil de sécurité – et ces armes tabou sont devenues monnaie courante dans le conflit. Les importants doutes qui pèsent sur la sincérité des autorités syriennes dans les déclarations réalisées l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques posent aussi le risque de la prolifération de ces armes. Les responsables de leur emploi doivent rendre des comptes, et c'est pourquoi nous avons créé au Conseil de sécurité un mécanisme d'enquête et d'attribution – organisme neutre et indépendant des Nations Unies – qui doit identifier les coupables. On attend ses résultats avec hâte. L'emploi pendant le conflit de missiles contre la population civile n'a fait qu'ajouter à notre profonde préoccupation.

Tous ces éléments ne sont malheureusement que des exemples de l'incertitude qui définit aujourd'hui

notre contexte stratégique et sécuritaire, et qui ne peut être ignoré lorsque l'on évoque le désarmement réel.

Dans le domaine nucléaire – que je souhaite ici développer un peu – comme je l'ai déjà dit, le Traité de non-prolifération est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement de nos efforts de désarmement. Les États dotés d'armes nucléaires au sens du TNP, déjà mentionné par plusieurs orateurs dans la salle – doivent être à la hauteur de leurs engagements, et la France est consciente de ses responsabilités en tant qu'État doté.

Le bilan de la France en matière de désarmement nucléaire est exemplaire : le démantèlement irréversible de notre site d'essais nucléaires, le démantèlement irréversible également de nos installations de production de matières fissiles à des fins d'armes, le démantèlement de la composante terrestre de notre dissuasion, et la réduction d'un tiers de nos composantes océanique et aéroportée sont autant d'exemples qui témoignent du sérieux des engagements français. Notre bilan, ce sont des actes, non pas des paroles.

Nous devons aussi renforcer les autres aspects du cadre multilatéral, en amenant tous les États qui ne l'ont pas encore fait, notamment ceux visés à l'annexe 2, à rejoindre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons que le vingtième anniversaire du Traité, cette année, nous aidera à relancer la dynamique en vue de son entrée en vigueur. Nous devons aussi négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires à la Conférence du désarmement. La France a fait une proposition, elle est sur la table. Et le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur ce sujet, adopté par consensus, constitue un élément important du renforcement de la confiance sur ce thème pour aboutir enfin. Les deux derniers sujets évoqués constituent les priorités de ma délégation s'agissant des thèmes nucléaires et des prochaines étapes dans lesquelles nous devons progresser.

Enfin, je voudrais évoquer ici la polarisation des positions et des discours sur les questions nucléaires, qui ne nous permet malheureusement pas de sortir de l'impasse. Cette polarisation est non seulement stérile, mais elle fait aussi, je le crains, le jeu de ceux qui se contentent du statu quo. Ma délégation souhaite, au contraire, lui préférer un débat apaisé, constructif et réaliste, seul à même de nous faire progresser vers le désarmement réel dans le monde réel.

Je voudrais conclure, Monsieur le Président, en vous réitérant le soutien de ma délégation, et l'assurance que la France participera de manière constructive, pragmatique et réaliste aux travaux de la Commission, en espérant un succès.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement vanuatuan, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'ONU à sa session de fond de 2016. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous, tandis que vous vous acquittez de vos responsabilités importantes. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de la Commission qui ont été élus à ce jour. Enfin, nos remerciements vont au Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, pour son éloquent exposé de ce matin (voir A/CN.10/PV.355).

En avril 2009, le Président Obama a présenté sa vision en faveur d'un monde sans armes nucléaires et son programme pour réduire les risques nucléaires. Le Président a fait clairement savoir que, même si le désarmement nucléaire mondial était une œuvre de longue haleine qui prendrait plusieurs générations, il y a des mesures que nous pouvons prendre dès aujourd'hui pour créer les conditions qui permettront d'atteindre cet objectif partagé par toute la communauté internationale.

À l'appui de ce programme, le Président vient d'accueillir à Washington la semaine dernière le quatrième Sommet sur la sécurité nucléaire. Ces sommets contribuent de manière sensible à la sécurité internationale, en inspirant des actions concrètes pour réduire les stocks d'uranium et de plutonium fortement enrichis, améliorer les mesures de sécurité relatives à la protection des installations nucléaires et du transport de matières nucléaires, et renforcer les capacités en matière de lutte contre la contrebande de matières nucléaires. Grâce au processus du Sommet sur la sécurité nucléaire, la communauté internationale a également consolidé les organisations, institutions et instruments juridiques multilatéraux et internationaux qui forment le dispositif mondial de sécurité nucléaire, et amélioré la coordination entre tous ces éléments. Dans le cadre de notre démarche en faveur de la sécurité nucléaire pour l'après-2016, nous allons solliciter l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'ONU, INTERPOL, le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire pour contribuer à

la viabilité du processus du Sommet à travers la mise en œuvre des plans d'action institutionnels individuels que les dirigeants ont adoptés le 1^{er} avril.

Il convient aussi de noter que le 16 janvier, l'AIEA a certifié que l'Iran avait pris toutes les mesures dans le domaine nucléaire qu'il s'était engagé à prendre au titre du Plan d'action global commun. L'accord nucléaire va permettre de garantir que le programme nucléaire iranien est et demeure à des fins exclusivement pacifiques en privant l'Iran de tous les moyens de disposer de suffisamment de matières fissiles pour produire une arme nucléaire et en mettant en place les inspections et la transparence requises pour vérifier que l'Iran remplit sa part du contrat.

De leur côté, les États-Unis attachent beaucoup d'importance à leurs engagements en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), y compris en ce qui concerne son article VI. Bien que la Conférence d'examen du TNP de 2015 n'ait pas été en mesure d'adopter un document final, les déclarations faites pendant la Conférence ont attesté l'appui écrasant et profondément ancré de la communauté internationale au Traité et à tout ce qu'il continue d'apporter à la paix et à la sécurité internationales. La Conférence d'examen du TNP en 2020 marquera le cinquantième anniversaire du Traité et elle sera donc importante, sur le fond mais aussi symboliquement. Nous espérons travailler avec tous les États parties alors que nous entamons les préparatifs de la Conférence de 2020.

Nos efforts de réduction nucléaire menés sur le plan bilatéral avec la Russie font partie intégrante de notre stratégie globale et diversifiée concernant le désarmement nucléaire. Les stocks des États-Unis ont été réduits aujourd'hui de 85 % par rapport au pic atteint pendant la guerre froide. Il y a trois ans, en juin 2013, à Berlin, le Président Obama a indiqué que les États-Unis étaient disposés à négocier avec la Russie une réduction pouvant aller jusqu'à un tiers de leurs armes stratégiques déployées par rapport aux niveaux prévus par le nouveau Traité START. Cette offre est toujours valable. Mais pour qu'il y ait des progrès, nous avons besoin d'un partenaire qui le veuille aussi et que le climat stratégique s'y prête.

Sur la scène multilatérale, nous avons proposé tout récemment à la Conférence du désarmement un compromis novateur pour entamer enfin les négociations tant attendues sur un traité global interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs

nucléaires. Comme dans toutes les négociations de ce genre à la Conférence du désarmement, toutes les questions doivent être mises sur la table afin d'être débattues et tous les intérêts nationaux doivent être protégés grâce au respect du principe du consensus. Une fois en vigueur, un traité sur les matières fissiles et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires imposeront des plafonnements quantitatifs et qualitatifs sur les stocks d'armes nucléaires, ce qui en retour contribuera à établir les fondements du monde exempt d'armes nucléaires auquel nous aspirons tous. En faisant cette proposition toute récente sur les matières fissiles à la Conférence du désarmement, nous avons tenté en toute honnêteté de prendre en compte toutes les préoccupations formulées par les États membres de la Conférence. Notre proposition a bénéficié du ferme appui de nombreux États membres de la Conférence et elle demeure, elle aussi, toujours d'actualité.

Les États-Unis abordent le désarmement nucléaire de manière réaliste et pragmatique. Le désarmement ne peut être envisagé séparément de l'environnement mondial en matière de sécurité ni des considérations stratégiques de stabilité, pas plus que des engagements de sécurité que nous avons pris envers nos amis et alliés. On ne réalisera pas de progrès en matière de désarmement nucléaire en ignorant l'impératif de sécurité qu'est le maintien d'une dissuasion nucléaire sûre, sécurisée et efficace aussi longtemps que les armes nucléaires existeront.

Pour mobiliser l'appui en faveur de mesures de désarmement nucléaire réalistes et concrètes, il est évident qu'il faut un dialogue plus véritable entre les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui n'en sont pas dotés. C'est pourquoi, à Prague en décembre 2014, la Sous-Secrétaire d'État Rose Gottemoeller a annoncé une nouvelle initiative lancée par les États-Unis pour la création d'un partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Le Partenariat réunit à la fois des États nucléaires et des États non nucléaires et il est mis en œuvre en collaboration avec la Nuclear Threat Initiative (l'Initiative relative à la menace nucléaire).

Le Partenariat s'appuie sur les efforts passés, notamment l'initiative mise en place dès 2007 par le Royaume-Uni et la Norvège pour trouver des solutions concrètes aux problèmes techniques à venir en matière de maîtrise des armes et de désarmement. Nous remercions ces deux pays de leurs efforts précurseurs dans cette entreprise prometteuse. Le Partenariat vise à renforcer

les capacités dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire, car sans de telles capacités il n'y aura jamais de désarmement nucléaire mondial. Il entend aussi améliorer la compréhension des défis inhérents à la vérification et au contrôle du désarmement nucléaire. Par exemple, actuellement dans le cadre du nouveau Traité START, les activités d'inspection sont axées sur les vecteurs. Mais à l'occasion d'un prochain accord, il est probable que nous nous concentrions davantage sur les ogives nucléaires individuelles, qui représentent un défi nouveau et complexe. Le Partenariat a un effet d'impulsion sur le plan international en appuyant le progrès technique dans l'optique de faire face aux défis de la vérification du désarmement nucléaire.

En mars 2015, les partenaires ont convenu de créer trois groupes de travail, respectivement sur les objectifs de suivi et de vérification, sur les inspections sur place et sur l'examen des défis techniques et des solutions. Les trois groupes de travail du Partenariat se sont rencontrés pour la première fois à Genève en février pour poursuivre leur travail. À Genève, plus de 80 experts venus de 20 pays ont participé aux débats des groupes de travail. Ceux-ci ont postulé un cas de figure simple mettant en scène le démantèlement d'une arme nucléaire fictive, l'inspection connexe de ce démantèlement par une équipe d'experts représentant les intérêts de tous les États participants, et les technologies connexes susceptibles de permettre cette inspection. Sur la base de ce cas de figure, les trois groupes de travail peuvent coordonner et concentrer leurs efforts, et œuvrer à une conception commune des défis et des solutions potentielles associés à la vérification du désarmement nucléaire. Le mandat des groupes de travail, qui fournit le cadre dans lequel ces groupes poursuivront leurs discussions techniques et leurs travaux, est affiché dans son intégralité sur le site Web du Département d'État et celui de l'organisation Nuclear Threat Initiative. Les pays partenaires recevront un point actualisé des travaux de chaque groupe de travail au début de la prochaine plénière, et nous savons gré au Japon d'avoir accepté d'organiser cette réunion en juin.

L'année dernière, la Commission a inauguré son programme 2015-2017 en se penchant sur deux sujets de longue date : dans le Groupe de travail I, présidé par le Kazakhstan, les recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, et dans le Groupe de travail II, présidé par le Maroc, les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Nous remercions les Présidents des deux

Groupes de travail de l'impulsion qu'ils ont apportée à ce jour et nous réjouissons à la perspective de travailler de nouveau avec eux cette année.

Comme nous le savons tous, ces sujets particuliers sont à l'ordre du jour de la Commission depuis un certain nombre d'années, et, malheureusement, nous n'avons toujours pas pu réussir à élaborer des recommandations de consensus sur l'un ou l'autre d'entre eux. L'an dernier, les Présidents des deux Groupes de travail ont rédigé des textes sérieux, bien que ne réunissant pas le consensus, à notre attention. Du point de vue des États-Unis, bien qu'aucun de ces documents, en leur état actuel, ne soit parfait et qu'ils nécessitent tous davantage de travail, nous pensons que chacun d'entre eux représente une base raisonnable en vue de nouvelles délibérations.

Comme nous l'avons fait observer au sein de cette Commission depuis avril 2014, les États-Unis se sont engagés en faveur d'une utilisation stable, viable et pacifique de l'espace ainsi que de sa protection afin de préserver l'intérêt vital de tous les pays. À cet égard, ils ont eu le plaisir d'être l'un des coauteurs, avec la Russie et la Chine, des résolutions 68/50, 69/38 et 70/53. Dans ces trois résolutions, la Commission du désarmement a été saisie pour examen des recommandations figurant dans le rapport de consensus publié en 2013 par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), et l'ensemble des trois résolutions a été adopté sans vote par l'Assemblée générale. En fonction des progrès de la Commission, nous pensons qu'elle devrait créer un groupe de travail chargé de s'occuper de l'élaboration de recommandations visant à promouvoir la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance concernant les activités dans l'espace.

En définitive, la mesure dans laquelle nous pourrions opérer une progression au sein de cet organe sera fonction de celle dans laquelle les délégations seront disposées à faire preuve de souplesse et à opérer des compromis. Compte tenu des déceptions antérieures en la matière, nous ne nous berçons pas d'illusions sur les difficultés qui nous attendent. Nous devons simplement continuer nos efforts et les redoubler. La Commission est un important élément du mécanisme multilatéral existant des Nations Unies pour le désarmement et elle mérite ces efforts. Les États-Unis s'engagent à faire tout ce qu'ils peuvent pour trouver un moyen viable de faire avancer les travaux de la Commission.

M. Sandoval Cojúlún (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons tout d'abord vous féliciter,

Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête des travaux de la Commission du désarmement.

Nous nous associons à la déclaration que présentera la délégation de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et à celle qu'a prononcée la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.355). Cela dit, nous aimerions formuler quelques observations relatives aux travaux de la Commission à titre national.

En tant qu'organe délibérant spécialisé au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, la Commission du désarmement nous offre l'occasion de discuter de questions précises de désarmement dans le but de présenter des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Depuis plus de 15 ans, toutefois, la Commission ne peut s'acquitter de son mandat et le consensus continue de nous échapper. Nous espérons que ce cycle sera celui qui permettra de donner une nouvelle impulsion à cet important organe et de sortir de l'impasse politique qui a rendu impossible l'adoption de recommandations.

En matière de désarmement nucléaire, les dernières années ont été marquées par l'optimisme et l'intérêt renouvelé de nombreux États pour une évolution vers un monde exempt d'armes nucléaires, et ce, en dépit de l'échec de la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de la paralysie du mécanisme de désarmement. Nous trouvons encourageant ce dynamisme de la communauté internationale en faveur d'une évolution de la situation, position qui illustre clairement que nous n'attendrons pas que ce soit un petit groupe d'États détenteurs d'armes nucléaires qui détermine quand et si l'on parvient au désarmement nucléaire.

Nous nous félicitons de ce que l'Initiative humanitaire sur les incidences des armes nucléaires soit inscrite au débat mené au sein des Nations Unies par l'intermédiaire de plusieurs résolutions adoptées au cours de la dernière session de fond de la Première Commission.

À cet égard, les Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires organisées à Oslo, Nayarit et, plus récemment, Vienne ont contribué notablement à amorcer ce débat et à l'ancrer dans le programme multilatéral de désarmement, et nous

sommes fiers de ce que les pays membres de la CELAC aient fait leur l'Engagement humanitaire qui a été annoncé à la fin de la dernière Conférence. Cela démontre que notre région continue d'être à l'avant-garde de la lutte contre les armes nucléaires, après avoir été la première zone densément peuplée à être déclarée zone exempte d'armes nucléaires.

Les États ne détenant pas d'armes nucléaires comme les nôtres doivent rester fermes et rappeler que le désarmement nucléaire est la responsabilité de tous et non seulement d'un petit groupe d'États détenteurs d'armes nucléaires. Nous devons démontrer que nous n'avons pas varié dans notre ferme engagement à l'égard d'un désarmement nucléaire complet et vérifiable et que nous avons à cœur de combler le vide juridique existant actuellement en ce qui concerne l'interdiction des armes nucléaires, comme nous l'avons fait pour toutes les autres armes de destruction massive.

Nous accueillons avec satisfaction la première session du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, créé par la résolution 70/33, qui a été organisée dernièrement à Genève autour de la recherche de solutions réelles destinées à sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Cela démontre que, loin de nous décourager, l'échec de la dernière Conférence d'examen du TNP fait l'effet d'un aiguillon collectif à une majorité toujours plus éloquente et toujours moins disposée à se contenter de réitérer les mêmes engagements en attendant que, cette fois, nous voyions des progrès se réaliser.

Nous ne voyons là aucun processus parallèle ni aucune intention de porter atteinte au régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération, selon les accusations portées par certains. Il n'est pas superflu de rappeler que l'objectif du TNP, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, est l'élimination totale des armes nucléaires, et non pas la sauvegarde du consensus ou la préservation indéfinie du statu quo.

Le TNP reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et constitue une base essentielle en vue de parvenir au désarmement nucléaire. Il faut accorder la même attention aux trois piliers du Traité, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui sont intimement liés et synergiques. En tant qu'État partie au TNP, nous avons à cœur d'œuvrer à son universalisation et au plein respect de chacune de

ses dispositions. Il est clair que les pays non détenteurs d'armes nucléaires comme le nôtre ont rempli leur part du contrat. Il ne manque plus, maintenant, aux États qui détiennent ces armes que de faire de même.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont une composante essentielle du désarmement nucléaire. Le Guatemala est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone habitée exempte d'armes nucléaires et a servi d'exemple et d'inspiration pour la création d'autres régions exemptes d'armes nucléaires. C'est pourquoi ma délégation se félicite de la convocation de la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, qui a eu lieu le 24 avril 2015 à New York. Face au risque inacceptable que l'existence même de ces armes pose à l'humanité, nous considérons qu'il est essentiel de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Pour ce qui est des mesures pratiques de renforcement de la confiance dans le domaine des armes classiques, nous croyons qu'elles sont un outil indispensable pour désamorcer les tensions et prévenir l'escalade des conflits et des crises entre les pays. Compte tenu de la conjoncture actuelle, la transparence et la confiance se sont révélées être des outils précieux dans le multilatéralisme, et il est essentiel que nous progressions dans l'amélioration continue de ces mesures.

Le Traité sur le commerce des armes est le premier instrument juridiquement contraignant qui vise à réduire de manière significative le coût humain de la prolifération des armes dans le monde entier, empêchant ainsi les fournisseurs d'armes de profiter du point le plus faible de la chaîne d'approvisionnement légal et empêchant également que ces armes soient détournées vers le marché illicite. Et le Traité établit les responsabilités qui incombent à chacun des acteurs impliqués dans ladite chaîne. Le Guatemala a signé le Traité peu après son ouverture à la signature, le Congrès de la République l'a ratifié le 26 janvier, et nous espérons déposer bientôt l'instrument de ratification.

Nous sommes fiers du leadership reconnu sur cette question de notre région qui a appuyé ce Traité depuis le début et a œuvré avec acharnement à son adoption. Nous félicitons le Mexique d'avoir accueilli la première Conférence des États parties et d'avoir assumé de lourdes tâches en sa qualité de Secrétariat intérimaire

du Traité. Lors de cette Conférence, des décisions importantes ont été adoptées qui auront une incidence sur la mise en œuvre du Traité dans les années à venir, et même si nous sommes déçus par certains d'entre elles, nous sommes encouragés par le fait que, d'une manière générale, nous dotons le Traité de bases solides, telles que les règles de procédure et de financement. Bien que nous soyons conscients que ce Traité n'est pas parfait, il pourrait faire une réelle différence en garantissant que les pays exportateurs, importateurs et de transit d'armes suivent les mêmes règles, et constituer un outil important dans la lutte pour l'éradication du marché illicite des armes.

Ma délégation souhaite réitérer son engagement à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et de ses mécanismes de suivi. Nous notons avec préoccupation l'absence de progrès, même si nous adoptons les documents finaux, tant lors de la Conférence d'examen qu'au cours de la cinquième Réunion biennale des États. Nous sommes également préoccupés par la tendance à mesurer le succès par la réalisation d'un consensus, et lorsque le consensus est atteint sans que de réels progrès soient faits, au lieu de permettre à cet instrument important d'évoluer et de rester pertinent, le « consensus » est devenu un droit de veto de facto utilisé par certains pour empêcher le Programme d'action d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis, telles les synergies et les complémentarités entre le Programme d'action et le Traité sur le commerce des armes, ou la question des munitions.

Nous nous félicitons de l'attention particulière accordée aux flux illicites de munitions dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les armes légères et de petit calibre et sommes entièrement d'accord avec la recommandation d'envisager de nouvelles approches pour combattre ces tendances. Cela peut avoir un effet immédiat sur l'intensité de la violence armée et, en effet, le rapport reconnaît que la valeur réelle des armes légères dépend d'un « approvisionnement continu en munitions » (S/2015/289, par. 11). Nous espérons que la sixième Réunion biennale des États, qui se tiendra dans quelques mois à New York, fera des progrès sur ces questions. Le Guatemala condamne fermement l'utilisation des armes à sous-munitions par tout acteur et en toutes circonstances, ce qui est une violation des principes consacrés par le droit international humanitaire. Le Guatemala réaffirme son engagement à

contribuer à la mise en œuvre effective de la Convention sur les armes à sous-munitions, et nous notons avec satisfaction la tenue de la première Conférence d'examen de la Convention à Dubrovnik.

Enfin, nous espérons que ce cycle de délibérations triennal abordera quant au fond les deux questions inscrites à son ordre du jour comme deux objectifs qui se renforcent mutuellement.

M^{me} García Guiza (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons le Président pour son élection à la présidence des travaux de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Il a le soutien de ma délégation pour l'exercice de ses fonctions.

Le Mexique reste engagé en faveur du désarmement nucléaire, thème de la première résolution de l'Assemblée générale, la résolution 1 (I), il y a 70 ans, et tâche qui reste travail inachevée par l'Organisation. L'Assemblée générale, à sa soixante-dixième session, a adopté quatre résolutions dont le Mexique s'est porté coauteur, lesquelles ont changé la dynamique et l'approche adoptée en matière d'armes nucléaires. Deux de ces résolutions, la résolution 70/47 et la résolution 70/48, soulignent la nécessité d'interdire et d'éliminer ces armes en raison des conséquences humanitaires qu'entraînerait leur détonation accidentelle ou intentionnelle. La troisième résolution, la résolution 70/50 – par laquelle l'Assemblée générale stigmatise les armes nucléaires en les déclarant intrinsèquement immorales, et la quatrième résolution, la résolution 70/33, qui a créé un groupe de travail à composition non limitée dont la première réunion a eu lieu avec succès à Genève, examinent de manière substantielle les mesures juridiques qui permettront d'instaurer et de maintenir un monde exempt d'armes nucléaires.

L'appui majoritaire et solide accordé à ces résolutions ne saurait être ignoré par l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement par la Commission du désarmement. Ce soutien démontre l'urgence avec laquelle la communauté internationale exige des progrès concrets en matière de désarmement nucléaire et est la manifestation de la frustration d'une grande partie des États Membres face à la paralysie de la Conférence du désarmement qui a été incapable de remplir son mandat depuis deux décennies, ce qui empêche le développement normatif du droit international. La Commission du désarmement se trouve dans la même situation déplorable qui, en 17 ans, n'a pas produit des recommandations de fond, devenant

un espace où se répètent les mêmes positions afin de préserver le consensus.

Le grand échec de la neuvième Conférence du Traité sur la non- prolifération des armes nucléaires (TNP) a eu comme seul élément positif de démontrer l'unité qui existe entre la quasi-totalité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires afin qu'elles ne soient plus jamais être utilisées en quelles circonstances que ce soit.

Dans le domaine des armes classiques, le paysage est un peu plus encourageant. Le Traité sur le commerce des armes représente une étape historique dans le renforcement de la structure juridique internationale de contrôle des transferts d'armes classiques. Le Mexique est encore une fois reconnaissant de la confiance et de l'engagement manifestés par toutes les parties prenantes, ce qui a permis le succès de la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes qui s'est tenue dans mon pays et au cours de laquelle des décisions fondamentales pour la construction institutionnelle et procédurale du régime ont été adoptées. Le Mexique continuera à travailler pour la mise en œuvre et l'universalité effective du Traité aux niveaux national et régional.

Le Mexique se félicite de la tenue fructueuse de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions à Dubrovnik l'an dernier. La Déclaration politique et le Plan d'action, adoptés sans vote, à cette occasion, constituent la plate-forme idéale pour les activités à réaliser au cours du prochain cycle d'examen de la Convention visant à parvenir à l'universalité et la mise en œuvre complète. Le Mexique a toujours fait valoir que les instances multilatérales devaient encourager – et non entraver – les discussions et les processus de prise de décisions. Nous espérons que les travaux de la Commission du désarmement à la présente session lui permettront de s'acquitter de son mandat.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom du Représentant permanent et Ambassadeur du Bangladesh.

Monsieur le Président, ma délégation se joint aux autres orateurs pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la session de fond de 2016 de la Commission du désarmement. Nous saluons vos efforts, ainsi que ceux des présidents des deux groupes de travail, pour préparer la présente session. Nous

espérons que la première session de ce cycle triennal ouvrira la voie aux résultats escomptés et contribuera à inverser la tendance qui a fait que les travaux de la Commission n'ont pas abouti à des résultats concrets au cours des dernières années. Le Bangladesh s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous partageons l'opinion exprimée par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, à savoir que même si des progrès importants ont été réalisés ces derniers temps dans le domaine des armes classiques, les positions concernant le désarmement nucléaire sont devenues de plus en plus polarisées, provoquant des impasses prolongées et un sentiment de frustration. Toutefois, nombreux sont ceux qui déplorent le statu quo dans le domaine du désarmement nucléaire, ce qui a conduit à la création d'instances complémentaires ou de remplacement, même quand celles-ci ne bénéficient pas de l'appui politique de tous. Certes, on ne peut pas nier complètement l'existence ni l'efficacité de ces instances, mais nous convenons avec les autres orateurs que la Commission du désarmement reste le seul organe délibérant à composition universelle à même de promouvoir et de consolider le consensus sur des questions cruciales relatives à un désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire.

Suite aux déclarations tournées vers l'avenir qui ont été prononcées durant la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire tenue en 2013, nous sommes convaincus qu'il existe une volonté politique suffisante pour faire avancer le programme de désarmement nucléaire tout en poursuivant les objectifs de non-prolifération nucléaire et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est peut-être le leadership et le courage de traduire cette volonté politique en résultats et mesures concrets qui font défaut. Il reste à voir si la situation en matière de sécurité dans le monde, qui est de plus en plus instable, peut être une motivation suffisante pour revitaliser le mécanisme de désarmement dans son ensemble, y compris la Commission du désarmement.

Le Bangladesh souscrit à l'idée qu'il faut accorder la même priorité au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. L'existence continue et la prolifération des arsenaux nucléaires font toujours peser de graves menaces sur l'humanité tout entière et compromettent le Programme de développement durable à l'horizon 2030, un programme universel, global et

ambitieux, adopté l'an dernier (résolution 70/1). Même si la distinction qui a été faite entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire peut servir les intérêts de la *realpolitik*, elle peut continuer à créer des divisions dans le cadre de nos efforts collectifs visant à parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires d'une manière globale, transparente, irréversible et vérifiable.

L'absence de programmes de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire qui se renforcent mutuellement peut également continuer à retarder les efforts en faveur de l'objectif primordial, à savoir un désarmement général et complet. Par conséquent, le Bangladesh juge utile d'élaborer des dispositions, des normes et des mesures juridiques appropriées par le biais de négociations multilatérales participatives et sans exclusive sur le désarmement nucléaire. Dans le même ordre d'idées, nous réitérons notre appui à l'ouverture de négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires, telle qu'envisagée par l'Assemblée générale.

Le Bangladesh est également conscient des dimensions humanitaires et éthiques de la question des armes nucléaires. Les délibérations de la Commission du désarmement doivent tenir dûment compte de la prise de conscience croissante par la communauté internationale des conséquences humanitaires de l'emploi ou de la menace d'emploi des armes nucléaires. En dehors de la Commission, le Bangladesh est favorable à ce que soit menée une réflexion approfondie sur les conséquences éventuelles de l'emploi ou de la menace d'emploi des arsenaux nucléaires sur le caractère sacré et inviolable des dispositions du droit international humanitaire.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, les États non dotés de ces armes doivent recevoir des garanties juridiquement contraignantes de non-recours à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes de la part des États dotés d'armes nucléaires. Cette question demeure prioritaire pour le Bangladesh dans le cadre du projet de programme de travail de la Conférence du désarmement et des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire en général.

Nous sommes conscients du rôle crucial que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires en faveur des assurances de sécurité négatives, ainsi que des deux objectifs que sont le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Il est regrettable que la vision ambitieuse énoncée à cet égard dans le Programme d'action adopté lors de la première session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement soit considérée comme dépassée dans une large mesure, en particulier dans certaines régions du monde. Le fait qu'il n'y a pas eu de progrès concrets suite aux engagements politiques exprimés en faveur de la promotion de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires représente peut-être une autre occasion manquée pour le monde.

Le Bangladesh est fermement attaché à l'application des mesures fondamentales de sûreté, de sauvegarde et de sécurité visant à promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment pour accélérer le processus de développement dans les pays en développement et les pays moins avancés. Au niveau national, nous continuerons à renforcer notre coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres partenaires internationaux compétents afin de renforcer nos capacités de mise en œuvre de ces mesures.

En ce qui concerne les armes classiques, le Bangladesh suit de près les travaux relatifs au Traité sur le commerce des armes et y participe. Nos dirigeants demeurent favorables à une éventuelle ratification du Traité, suite à sa signature par notre pays en 2013. Nous examinons actuellement les moyens qui nous permettraient de renforcer nos capacités en vue de l'application des dispositions du Traité, notamment dans le cadre du Programme d'action relatif aux armes légères. Le Bangladesh continuera à participer aux mesures actuelles de transparence et de renforcement de la confiance, y compris le Registre des armes classiques.

Nous nous félicitons de l'attention accrue que la communauté internationale accorde à la prévention du transfert illicite d'armes et au lien éventuel qui existe entre ce phénomène et l'extrémisme violent et le terrorisme. Nous demeurons préoccupés par le recours de plus en plus fréquent aux engins explosifs improvisés visant des civils et des Casques bleus. Nous soulignons qu'il convient d'apporter un appui accru aux pays en développement et aux pays les moins avancés, notamment ceux qui fournissent des contingents, pour qu'ils puissent renforcer les capacités de leurs organismes ou unités compétents face à ces menaces.

Malgré l'impasse dans laquelle semble se trouver la Commission du désarmement, nous continuons de placer de grands espoirs dans son potentiel et nous espérons vivement qu'elle saura préserver sa pertinence en accroissant la portée et en améliorant la qualité de ses résultats de fond. Nous espérons que la dynamique

positive dont nous avons été témoins la semaine dernière dans le cadre des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement contribuera également à imprimer un élan aux travaux de la Commission, pour que le programme de désarmement des Nations Unies puisse avancer durant le cycle triennal actuel. Le Bangladesh reste résolument engagé en faveur de cet objectif.

M. Manongi (Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les autres membres du Bureau, pour leur élection bien méritée.

Par ailleurs, nous nous associons aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et de l'Ouganda, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, (voir A/CN.10/ PV.355). Par ailleurs, je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Nous croyons que la Commission se réunit alors que nombre de défis mondiaux exigent attention et prise de décisions de sa part. C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale a appelé à des débats concrets dans le cadre des travaux de la Commission. Ces résultats sont essentiels pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires demeurent des questions prioritaires pour la République-Unie de Tanzanie. Nous sommes fermement convaincus que les risques nucléaires, y compris les accidents nucléaires ou les erreurs d'appréciation stratégiques, constituent une menace persistante non seulement pour les États mais aussi pour l'humanité.

Nous continuons à rejeter la fausse logique selon laquelle les armes nucléaires seraient une garantie pour la paix. Nous ne nous sommes, quant à nous, jamais sentis en paix du fait que nos amis ou leurs alliés détenaient des arsenaux nucléaires. Dans un environnement mondial instable où de plus en plus d'acteurs non étatiques souhaitent renverser des gouvernements, rien ne garantit que ces acteurs odieux n'utiliseront pas tous les moyens qu'ils pourront acquérir.

La Commission a une responsabilité à laquelle elle ne saurait se soustraire si elle veut préserver sa légitimité et sa pertinence. L'Assemblée générale a demandé à la Commission du désarmement d'examiner

divers problèmes de désarmement, de formuler des recommandations à leur sujet et de concourir à l'application des décisions qu'elle-même a adoptées. Il faut que des recommandations soient faites à l'Assemblée générale pour qu'elle prenne les décisions ou les mesures qui s'imposent, et c'est à la Commission qu'incombe la responsabilité principale à cet égard. Nous tenons donc à réaffirmer que nous sommes convaincus de la pertinence et du rôle central de la Commission du désarmement, seul organe délibérant spécialisé au sein du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement.

Toutefois, nous constatons avec inquiétude que la Commission n'a présenté aucune recommandation de fond à l'Assemblée générale ces 15 dernières années. L'incapacité ou le refus de la Commission de présenter des recommandations crédibles à l'Assemblée générale est le reflet d'une méfiance profonde qui nuit à la promotion de nos objectifs et aspirations communs. Malheureusement, cette absence de progrès porte atteinte à notre prétendu engagement en faveur du désarmement et entrave tout progrès digne de ce nom.

En attendant, nous demeurons conscients du danger persistant posé par les armes nucléaires et réitérons l'importance qu'il y a à parvenir à un désarmement total et irréversible. Nous considérons que l'emploi de ces armes aurait des conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques. Nous appuyons l'appel lancé en faveur du respect rigoureux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soulignons l'importance de la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que pas important vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires. En attendant que les armes nucléaires soient éliminées, nous exhortons une fois de plus tous les États qui en sont dotés à fournir des garanties de sécurité inconditionnelles et juridiquement contraignantes contre l'emploi de ces armes en toutes circonstances, y compris dans le cadre des instruments portant création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Pour ce qui est de la réduction du risque de prolifération nucléaire, nous voudrions faire les observations suivantes. Premièrement, à tout le moins, les installations nucléaires doivent soumises aux garanties systématiques mises en place par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Deuxièmement, il existe un droit à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, car il faut préserver son énorme potentiel en matière de développement économique et

social. En outre, nous sommes conscients de la menace existentielle que les armes de destruction massive font peser sur la paix et la sécurité de notre pays, de notre continent et de la communauté mondiale, surtout si elles tombaient entre les mains d'acteurs non étatiques. Nous appelons donc les États à prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir l'acquisition d'armes, quelles qu'elles soient, par certains groupes, tels que les groupes terroristes.

Pour terminer, nous voudrions réitérer nos préoccupations face à la menace que représente le trafic d'armes classiques. La réglementation des armes classiques revêt la plus haute importance pour la prévention des conflits, des déplacements de populations et de l'augmentation de la pauvreté dans les zones de conflit. À cet égard, la Tanzanie a signé le Traité sur le commerce des armes le 3 juin 2013 et appuie fermement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Dans le même ordre d'idées, nous souhaiterions que les deux points suivants figurent parmi ceux qui seront proposés pour inscription à l'ordre du jour de la prochaine et sixième Réunion biennale des États : premièrement, des opérations conjointes et simultanées entre les États Membres pour contribuer à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et deuxièmement, le renforcement de l'échange d'informations entre les États Membres en vue de la prévention de la prolifération des armes légères et de petit calibre.

M^{me} Martinic (Argentine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement, et de féliciter également les autres membres du Bureau. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier le Représentant permanent du Sénégal, M. Fodé Seck, qui a jeté les bases des travaux de la Commission au cours de ce cycle grâce à sa performance à la dernière session. Je souhaite en outre saluer la présence et l'intervention du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo (voir A/ CN.10/PV.355), ce matin, ainsi que le travail et le dévouement de son équipe.

La délégation argentine s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée demain par le représentant de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Cependant, ma délégation voudrait

faire quelques brèves observations dans le cadre du présent débat.

Alors même que nous avons fait des progrès dans la définition des objectifs de développement durable pour l'après-2015, nous ne pouvons ni ne devons perdre de vue le travail qui nous attend dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. La Commission du désarmement n'a pas été épargnée par la crise qui frappe le mécanisme de désarmement. Cependant, étant donné son caractère délibératif, la Commission est une enceinte où l'impasse qui dure plus d'une décennie peut être brisée grâce au dialogue. À cet égard, nous insistons sur l'importance du dialogue dans le cadre de cette Commission, au-delà des progrès qui peuvent être réalisés dans cette deuxième année du cycle pour ce qui est de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour. Compte tenu de la pertinence et de l'actualité des deux questions dont la Commission est saisie, grâce à un dialogue franc rendu possible par le caractère délibératif de cet organe, nous devrions être en mesure d'identifier les mesures qui nous permettront de faire avancer le désarmement nucléaire et de créer un climat de confiance s'agissant des objectifs de transparence, de coopération et de paix que nous poursuivons tous, sans distinction.

L'Argentine considère que la Commission du désarmement est une enceinte qu'il importe de préserver et de revitaliser par tous les moyens possibles. Par conséquent, nous appelons toutes les délégations à unir leurs efforts et à faire preuve de pragmatisme afin que la présente session de la Commission soit productive. Pour notre part, vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur l'entière coopération de ma délégation.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de fond de cette année.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le Représentant permanent de l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.355). Je voudrais faire, à titre national, quelques observations d'ordre général sur les questions inscrites à notre ordre du jour, sur lesquelles ma délégation entend revenir en détail durant les débats thématiques.

L'Afrique du Sud reste attachée au multilatéralisme, qui est le meilleur outil pour faire face aux problèmes touchant à la paix et à la sécurité internationales. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud estime que la Commission du désarmement constitue une instance ouverte pour débattre des questions critiques relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. La Commission du désarmement a par le passé apporté des contributions précieuses à nos travaux dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale et nous appelons toutes les délégations à faire montre de la souplesse qui s'impose pour permettre à cet organe de s'acquitter de ses responsabilités. Le fait que la Commission du désarmement n'a pas effectué le moindre progrès depuis 1999 est de plus en plus préoccupant. Ma délégation espère que les débats et travaux des deux prochaines semaines seront placés sous le signe de la bonne volonté et de la bonne foi réelle et que nous serons en mesure de faire des avancées.

Au débat général de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale en septembre 2015, le Président Zuma a dit ce qui suit à propos de l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 à adopter un document final :

« L'incapacité des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à se mettre d'accord à la Conférence d'examen de 2015, année qui marque le soixante-dixième anniversaire du lancement des premières bombes atomiques sur le Japon, est un revers dans notre quête d'élimination des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. » (A/70/PV.14, p.9)

Ce revers majeur ne fait qu'illustrer un peu plus l'absence de progrès dans la réalisation des obligations et engagements pris par les États dotés de l'arme nucléaire en particulier. L'Afrique du Sud renouvelle l'appel qu'elle a lancé aux États dotés de l'arme nucléaire pour qu'ils éliminent leurs arsenaux nucléaires et entament des négociations de bonne foi sur le désarmement nucléaire, comme leurs obligations juridiques au titre du TNP le leur imposent. Ils doivent notamment mettre en œuvre les différentes mesures énoncées dans les documents finaux des Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010.

En dépit de cet état de fait pour le moins décourageant, l'Afrique du Sud se félicite des discussions en cours au sein du Groupe de travail

à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, créé aux termes de la résolution 70/33. Le Groupe de travail s'est réuni à Genève en février 2016, et ma délégation entend participer activement à ses prochaines sessions, car ce sera une nouvelle occasion pour tous les États Membres de faire entendre leur voix sur ce sujet important. Ma délégation encourage les autres États Membres à participer eux aussi activement à ce processus. Nous ne pouvons plus nous permettre de faire preuve de complaisance face à l'absence de progrès sur le désarmement nucléaire.

En ce qui concerne les armes classiques, l'Afrique du Sud demeure pleinement attachée au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, car c'est l'un des rares outils dont nous disposons pour faire en sorte que le commerce des armes classiques s'effectue dans la transparence et pour combattre les effets dévastateurs du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. À cet égard, ma délégation invite instamment tous les États Membres qui n'ont pas encore remis leurs rapports sur les transferts d'armes à le faire d'urgence.

En outre, ma délégation tient à souligner une nouvelle fois l'importance du Traité sur le commerce des armes et le rôle qu'il peut jouer dans le renforcement de la transparence du commerce des armes classiques. Par ailleurs, ma délégation se félicite des progrès accomplis pour s'assurer que le secrétariat du Traité est pleinement opérationnel, comme il ressort du rapport final de la Réunion extraordinaire des États parties au Traité sur le commerce des armes tenue à Genève en février dernier.

Pour conclure, ma délégation attend avec intérêt les débats thématiques. Elle est prête à participer activement aux discussions et à travailler avec toutes les délégations afin de parvenir au consensus au cours de la présente session.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) :
Au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président, et à féliciter également les autres membres du Bureau. Nous attendons avec intérêt la poursuite de nos débats sur des recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que sur des mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques.

L'Ukraine a toujours été favorable à une approche multilatérale des questions de désarmement et de sécurité internationale. Tout en reconnaissant les difficultés inhérentes à la mise en œuvre des traités internationaux existants et à l'entrée en vigueur de nouveaux, nous réaffirmons pleinement notre attachement au maintien et au renforcement du régime international actuel de désarmement et de non-prolifération.

Nous considérons nous aussi que l'emploi d'armes nucléaires est la plus grave menace qui pèse sur l'humanité aujourd'hui. L'Ukraine estime que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre le fléau d'une guerre nucléaire et nous appuyons l'appel à l'adoption immédiate d'un accord international global interdisant les armes nucléaires. En vue de cet objectif, mon pays a adopté une démarche volontariste et montré l'exemple en renonçant à sa capacité nucléaire et en accédant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en novembre 1994. En outre, en mars 2012, nous avons pris des mesures concrètes pour abandonner l'emploi d'uranium hautement enrichi à des fins civiles par le retrait de tous les stocks existants de notre territoire national.

Or, après la décision de l'Ukraine de renoncer à ses armes nucléaires, la Fédération de Russie a occupé une partie de notre territoire sous le prétexte fallacieux et sans fondement de protéger la population russophone. Il va sans dire que cela s'est produit en violation flagrante des obligations fondamentales énoncées dans le droit international, la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et un certain nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux, notamment le bien connu Mémorandum de Budapest, qui garantit l'intégrité territoriale de l'Ukraine, l'inviolabilité de ses frontières et le principe de non-ingérence dans ses affaires intérieures.

L'Ukraine s'inquiète de la militarisation accélérée de la République autonome de Crimée et de la région du Donbass, qui fragilise un peu plus la sécurité internationale et la stabilité régionale. En outre, nous sommes profondément préoccupés par les mesures prises par la Russie en vue du déploiement d'armes nucléaires sur le territoire actuellement occupé de la Crimée. Les occupants russes sont en train de remettre totalement en état les installations de stockage nucléaire utilisées pendant l'ère soviétique et y ont d'ores et déjà déployés des vecteurs d'armes nucléaires, notamment des navires de guerre et des avions de combat. Pour faciliter cette entreprise, la Russie envisagerait même de construire des installations d'enrichissement de

l'uranium, d'organiser la production de matière à double usage et d'employer des technologies liées aux armes nucléaires dans la péninsule. Ces projets, s'ils étaient mis en œuvre, porteraient directement atteinte au statut non nucléaire de l'Ukraine et fragiliseraient davantage les régimes internationaux de non-prolifération et de désarmement nucléaire.

L'occupation de la République autonome de Crimée et l'agression russe en cours dans l'est de l'Ukraine privent l'Ukraine du contrôle voulu sur son système national de régulation des sites et matières nucléaires se trouvant dans ces régions. Dans ces circonstances, nous ne sommes pas en mesure de prévenir le trafic et l'utilisation malveillante de ces matières par des terroristes. Du fait de l'agression russe, l'Ukraine a perdu le contrôle de sa frontière sur plus de 400 kilomètres. Ces parties de la frontière peuvent être utilisées par les trafiquants pour transférer illégalement des sources radioactives de la Russie vers l'Ukraine puis ailleurs en Europe. Des rapports récents des organismes de police ukrainiens démontrent qu'il s'agit d'une possibilité bien réelle.

En dépit de l'agression russe, l'Ukraine demeure un partenaire fiable qui continue de s'acquitter de ses obligations au titre du TNP, en qualité d'État non nucléaire. L'Ukraine continue de considérer le TNP comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de fournir un appui complet pour assurer son application effective, son renforcement ainsi que son universalisation. Parallèlement, nous partons du principe que le seul moyen de protéger le monde contre la prolifération nucléaire est de faire de l'Ukraine un exemple en garantissant le succès de son abandon des armes nucléaires. Sans quoi il sera bien plus difficile de convaincre d'autres pays de s'abstenir de mettre au point leurs propres programmes nucléaires.

Étant donné que les dispositions du Mémorandum de Budapest sont totalement ignorées par la Fédération de Russie, qui en est pourtant signataire, nous continuons d'appeler la Conférence du désarmement à élaborer et adopter d'urgence un instrument multilatéral juridiquement contraignant qui fournirait des garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires face à la menace ou à l'emploi de ces armes.

Nous insistons sur l'importance d'appliquer les décisions prises à la Conférence d'examen du TNP de 2010 et sommes favorables à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous estimons que la convocation d'une

conférence sur cette question est une tâche prioritaire. Le succès d'une telle conférence contribuerait sensiblement à améliorer la sécurité régionale et internationale et renforcerait le régime de non-prolifération nucléaire.

Dans le même ordre d'idées, nous appelons également à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), dont l'entrée en vigueur représenterait une avancée tangible vers la réalisation du noble objectif d'un monde sûr et pacifique, libéré des armes nucléaires. Il est de la plus haute importance que les normes fixées par le TICE soient respectées. Sans sous-estimer l'importance des moratoires déclarés à titre volontaire sur les essais nucléaires actuellement en vigueur, rien ne peut remplacer une interdiction mondiale contraignante. À cet égard, nous demandons aux États Membres concernés de ratifier de toute urgence le TICE.

L'Ukraine demeure favorable au développement du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et appelle tous les États parties au TNP qui ne l'ont pas encore fait à conclure et appliquer rigoureusement des accords de garanties généralisées avec l'AIEA, ainsi que leurs protocoles. Dans ce contexte, nous condamnons le fait que la Russie s'est emparée des installations nucléaires ukrainiennes en Crimée, car les actes violents de ce genre empêchent la mise en œuvre des garanties de l'AIEA dans la péninsule.

Nous continuons également de souligner que la négociation et la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires sont déterminantes à la fois pour endiguer la prolifération nucléaire et pour faire avancer le désarmement nucléaire. L'Ukraine plaide énergiquement en faveur d'un compromis sur la question des stocks de matières fissiles existants et pour le démarrage immédiat des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires à la Conférence du désarmement.

Il demeure extrêmement important que la communauté internationale, notamment dans le contexte de la sécurité régionale, se penche sur la question de l'énorme puissance destructrice des armes classiques. L'agression militaire étrangère qui vise l'Ukraine, avec l'utilisation d'éléments de l'armée régulière équipés d'armements et de munitions classiques modernes, remet profondément en cause le système de maîtrise des armements et de réduction des forces conventionnelles

en place. Elle discrédite également la notion de désarmement classique.

Je me dois également de rappeler à la Commission les transferts illicites d'armes classiques en provenance de la Fédération de Russie vers la République autonome de Crimée et la région ukrainienne du Donbass. Bien que la communauté internationale ait exigé la fin de cette agression, la Fédération de Russie continue d'envoyer de grandes quantités d'armements sur le territoire ukrainien, perturbant délibérément la sécurité et la stabilité de la sous-région mais aussi de l'Europe tout entière. Cette situation est intolérable.

L'Ukraine reste un défenseur dévoué des efforts menés au sein du système des Nations Unies et au niveau régional pour combattre le trafic des armes légères de petit calibre sous tous ses aspects. À cet égard, nous espérons que la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui aura lieu à New York du 6 au 10 juin, donnera des résultats concrets.

Pour conclure, nous vous souhaitons, Monsieur le Président, plein succès dans vos travaux à venir et vous renouvelons tout notre appui à cette fin.

M. Nagao (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, et à féliciter les membres du Bureau de leur élection. Je vous assure ainsi que le Bureau du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

La Commission était jadis considérée comme le principal organe délibérant de l'ONU dans le domaine du désarmement, mais voilà environ 16 ans maintenant qu'elle est dans l'impasse. Certes, le Japon continuera de participer activement aux travaux de la Commission, mais nous devons tous ici avoir conscience que cette incapacité à produire des résultats de fond remet en cause sa raison d'être, et nous devrions donc coopérer pour trouver le moyen de revitaliser ses travaux.

Au regard de la situation récente concernant le désarmement et la non-prolifération nucléaires, le Japon s'inquiète de voir que les débats sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et sur les mesures concrètes de désarmement nucléaire semblent avoir eu pour effet de creuser un peu plus le fossé entre États dotés de l'arme nucléaire et États non nucléaires. Le Japon

a toujours dit que pour promouvoir le désarmement nucléaire, des mesures concrètes et pratiques fondées sur la coopération entre les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui n'en sont pas dotés sont indispensables. Le Japon accorde beaucoup d'importance aux mesures concrètes et pratiques suivantes, entre autres : premièrement, accroître la transparence des forces nucléaires; deuxièmement, décider de nouvelles réductions de tous les types d'armes nucléaires pour tous les États qui possèdent ces armements et, à terme, entamer des négociations multilatérales pour réduire les armes nucléaires; troisièmement, œuvrer à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); quatrièmement, entamer et conclure sans tarder les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires; et cinquièmement, promouvoir le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.

En ce qui concerne le TICE, depuis septembre dernier, le Japon est avec le Kazakhstan le coordonnateur pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité. Nous allons continuer d'appeler instamment tous les États visés à l'annexe 2 à ratifier sans délai le TICE, et d'œuvrer en faveur de sa rapide entrée en vigueur. Tous les moratoires sur les essais nucléaires doivent être maintenus, en attendant que le TICE entre en vigueur.

Nous estimons que la promotion du désarmement nucléaire doit se faire sur la base de deux éléments : une bonne compréhension des effets humanitaires de l'emploi des armes nucléaires et une évaluation objective de la situation réelle en matière de sécurité. Le Japon, plus qu'aucun autre pays, comprend et connaît directement les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. Voilà longtemps que le Japon s'emploie sans relâche à faire connaître à travers les frontières et les générations les réalités des destructions provoquées à Hiroshima et Nagasaki et à mieux les faire comprendre. La prise de conscience des effets humanitaires catastrophiques des armes nucléaires forme le socle fondamental de tous les efforts de désarmement et de non-prolifération.

En matière de sécurité, la République populaire démocratique de Corée, en dépit des appels répétés de la communauté internationale, a procédé à son quatrième essai nucléaire en janvier et lancé des missiles balistiques en février et en mars. Cette série de provocations, en un laps de temps très court, a gravement remis en question la paix et la sécurité de l'Asie du Nord-Est et du monde

entier. Il s'agit de graves violations des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six, en septembre 2005. En outre, ces provocations représentent un grave défi au régime international de désarmement et de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Par conséquent, le Japon proteste fermement contre la République populaire démocratique de Corée dont il condamne énergiquement les essais nucléaires et tirs de missiles. Le Japon réitère la demande qu'il a intimée à la République populaire démocratique de Corée s'agissant de mettre en oeuvre immédiatement et intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et en particulier celle qui a été adoptée le plus récemment, la résolution 2270 (2016), et les autres engagements contractés. Un contexte de sécurité aussi sérieux doit toujours être pris en considération dans le cadre de la promotion du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

Il est impératif que le régime du TNP, socle de la promotion de mesures concrètes et pratiques de désarmement nucléaire fondées sur les deux dispositifs susmentionnés, soit maintenu et renforcé. Pour cela, il est absolument fondamental que la Conférence d'examen du TNP de 2020 donne lieu à des résultats probants. Le Japon saisira toutes les occasions et consacrera tous ses efforts à cette fin dans le cadre du processus d'examen du TNP en 2020, qui débute l'année prochaine.

Cette année, le Japon assure la présidence du Groupe des Sept (G7) et accueillera la réunion des Ministres des affaires étrangères du G7 à Hiroshima les 10 et 11 avril et la réunion au sommet à Ise-Shima en mai. Soucieux de tirer le meilleur parti de ces occasions, le Japon s'emploiera à obtenir des progrès vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Il reste de la plus haute importance, pour la communauté internationale, de traiter la question des immenses dégâts causés par les armes classiques. C'est un domaine dans lequel l'ONU doit montrer la voie. Le Japon appuie à cet égard le rôle très important qu'a joué l'ONU dans ce domaine. Je voudrais évoquer à ce sujet deux défis notables que les États Membres devront relever dans les prochains mois. Premièrement, le Japon considère qu'il est très important de veiller à ce que le Traité sur le commerce des armes soit efficacement mis en œuvre et universalisé. Nous aimerions engager tous les États Membres à adhérer au Traité et à le ratifier. Le Japon, qui est l'un des auteurs d'origine

de la résolution 61/89, qui a mis en route le processus relatif au Traité, s'emploiera activement, avec les autres États Membres et la société civile, à la mise en œuvre effective du Traité.

Deuxièmement, la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects sera une importante occasion de progresser dans les efforts déployés au sein de l'ONU pour s'attaquer au problème tenace du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Le Japon félicite hautement l'Ambassadeur Rattray, Président désigné de la Sixième Réunion biennale, de la manière transparente et efficace dont il a conduit les travaux préparatoires de la Conférence en juin. Le Japon continuera de prendre une part active à ces travaux pour que la Sixième Réunion biennale soit couronnée de succès.

Enfin et surtout, si l'on veut influencer de façon positive sur le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, il est temps, maintenant, d'envisager des moyens de revitaliser la Commission du désarmement afin qu'elle puisse émettre des directives et des recommandations bénéfiques sur le désarmement et la non-prolifération, conformément à son mandat d'origine. À cette fin, le Japon assure le Président de tout son soutien et entend contribuer à des délibérations fructueuses au sein de cet important organe.

M^{me} Sehayek-Soroka (Israël) (*parle en anglais*) : J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence et vous assurer de l'appui de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

L'importance de la Commission du désarmement dans le cadre du mécanisme de désarmement a été décrite dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978 (résolution S-10/2), où il était stipulé que la fonction de la Commission serait, entre autres, d'examiner divers problèmes dans le domaine du désarmement et de faire des recommandations à leur sujet ainsi que d'examiner les éléments d'un programme global de désarmement. Il est clair que, pour s'acquitter de son mandat, la Commission du désarmement doit examiner les questions de façon exhaustive et en contexte.

Israël est favorable à la vision d'un Moyen-Orient exempt de guerres, d'hostilités, et d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. C'est la vision à

laquelle devraient aspirer tous les habitants de la région, reposant sur une espérance en la paix, la reconnaissance mutuelle, la réconciliation et la cessation de tous les actes de terrorisme, d'agression et d'hostilité. Parallèlement, Israël estime que les processus de maîtrise des armes et de désarmement sont inséparables du contexte dans lequel ils existent. Ils doivent reposer sur des mesures de confiance durables et viables et être formulés de façon à traiter les conditions, défis et menaces pertinents, en fonction de la situation propre à la région. Ces processus ne peuvent être dissociés du cadre problématique environnant qui donne lieu à leur existence.

Depuis nos dernières délibérations, le Moyen-Orient a subi une déstabilisation et une radicalisation encore plus fortes. L'érosion de la souveraineté des États n'a jamais été aussi patente. Des territoires que contrôlaient, par le passé, des régimes centralisés sont maintenant contestés ou envahis par des groupes terroristes auxquels ces territoires ont été cédés ou abandonnés. Dans le Moyen-Orient d'aujourd'hui, les armes chimiques sont, malheureusement, toujours en usage. Si nous reconnaissons que l'élimination et la destruction des armes chimiques déclarées du régime syrien ont réellement constitué une réalisation importante et significative, nous sommes préoccupés de l'érosion de l'interdit absolu de l'utilisation des armes chimiques et du développement progressif d'une norme plus permissive à nos frontières, qui a notamment donné lieu à l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien non seulement avant qu'il n'adhère à la Convention sur les armes chimiques, mais également après qu'il a contracté cette obligation. Nous sommes également préoccupés par le maintien de capacités résiduelles et l'élargissement de l'utilisation d'armes chimiques à d'autres acteurs non étatiques et à d'autres zones.

L'Iran demeure la menace la plus importante à la sécurité du Moyen-Orient et au-delà. Les essais de missiles balistiques qu'il a récemment effectués indiquent que la menace qu'il représente n'a pas diminué, bien au contraire, et illustrent l'attitude qu'il a par rapport au respect de ses obligations internationales. L'accord conclu par l'Iran avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne (les cinq plus un) lui accorde, entre autres, un répit économique continu, ce qui permet au régime iranien d'accroître encore son soutien aux organisations terroristes en leur fournissant des armes de pointe supplémentaires. Même après l'accord conclu entre l'Iran et les cinq plus un, le Guide suprême de l'Iran a déclaré qu'il avait toujours à cœur de chercher à détruire Israël, jurant qu'Israël n'aurait

pas un moment de sérénité jusqu'à sa destruction. Les activités clandestines menées par l'Iran dans le domaine nucléaire par le passé, ainsi que ses actes permanents de dissimulation et de duplicité, conjugués à sa politique d'agression et d'hostilité, soulèvent des questions fondamentales quant à la mesure dans laquelle les acteurs régionaux comprennent pleinement le devoir de respect des obligations juridiques contractées au niveau international.

Sur cette toile de fond troublante, il est clair que tout processus de maîtrise des armes ou de désarmement ne peut être dissocié de la réalité. Israël estime que, pour que le Moyen-Orient soit plus sûr et plus pacifique, il faut que tous les États régionaux s'engagent dans un processus de dialogue direct et soutenu dans lequel soit abordé l'ensemble des défis à la sécurité régionale qui existent dans la région, et qui comprennent toutes les problématiques et menaces auxquelles se heurte la région à l'échelon des États ou à l'échelon collectif. Ce dialogue, fondé sur des principes de consensus largement acceptés, ne peut émaner que de la région et doit aborder la menace perçue par toutes les parties régionales de façon inclusive, en vue d'améliorer et de renforcer la sécurité de ces parties. Un engagement direct conjugué à des mesures de renforcement de la confiance constitue la base essentielle de la mise en place d'un nouveau paradigme de sécurité dans une région en proie aux armes, aux guerres, aux conflits, à un processus de désintégration des territoires nationaux et à la souffrance humaine.

En conséquence, Israël a pris part à un niveau élevé à l'ensemble des cinq réunions multilatérales tenues en Suisse en y dépêchant des experts faisant autorité afin de discuter des dispositifs et conditions nécessaires à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, attestant ainsi de l'importance qu'il attache à la nécessité de redéfinir un nouveau paradigme de sécurité régionale pour le Moyen-Orient. En dépit de l'attitude positive d'Israël à l'égard d'un dialogue continu et de la réaction positive du public israélien à l'invitation qui nous a été faite d'y prendre part, le sixième cycle de consultations, reporté plusieurs fois, n'a finalement pas eu lieu en raison du désengagement des États arabes et d'autres parties, qui a conduit à la suspension du processus.

En 1999, à sa cinquante-quatrième session, la Commission du désarmement a publié un rapport (A/54/42) énumérant de nombreux éléments d'importance

contribuant aux nécessaires fondements de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Le rapport explique qu'un dispositif de sécurité aussi complexe et sensible doit être fonction des conditions spécifiques qui règnent dans la région concernée, émaner exclusivement des États de la région et être voulu par l'ensemble des États de la région. En outre, les zones de ce type doivent être fondées sur des arrangements librement consentis entre les États de la région concernée.

Israël considère la menace qu'engendre la prolifération des armes classiques comme un problème critique, et il est conscient de leur effet de masse éventuel. Israël, à titre national et en collaboration avec d'autres parties prenantes, travaille activement à la lutte contre cette menace dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions de la Commission du désarmement, des normes et règles internationales, et des outils et mécanismes nationaux. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, avec l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, est un important outil de lutte contre le commerce illicite et le détournement de ces armes.

Israël se félicite du succès de la réunion tenue à New York en juin 2015 sur l'Instrument international de traçage et attend avec intérêt la sixième Réunion biennale des États sur le Programme d'action, qui se tiendra cette année, compte tenu de l'importance de ces délibérations et de ces échanges de vues pour l'ensemble du processus. Plus que jamais, le défi du détournement et du transfert illicite des armes légères et de petit calibre exige de notre part la plus grande attention et les plus grands efforts.

Israël se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes en décembre 2014. En tant qu'État signataire, il appuie les buts et principes du Traité, reconnaît les remarquables évolutions qu'a permises sur la scène internationale la création de cet important accord et attend avec intérêt la deuxième Conférence des États parties, prévue au mois d'août prochain. En outre, nous nous réjouissons de participer plus avant aux préparatifs de la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, programmée en décembre prochain. Nous sommes particulièrement intéressés par le traitement approfondi qui y est prévu de la question

des engins explosifs improvisés et des systèmes d'armes létales autonomes.

Israël reste convaincu qu'un dialogue direct permettant d'aborder toute la gamme des problématiques de sécurité au sein des parties régionales est la clef de toute discussion consensuelle probante sur la question. Israël, pour sa part, continuera de œuvrer à ce type de discussion au niveau régional, de façon à permettre l'avènement d'un Moyen-Orient plus pacifique et plus sûr.

M. Zamora Rivas (El Salvador) (*parle en espagnol*) : La délégation salvadorienne souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa présente session de fond, et adresse également ses félicitations aux membres du Bureau. Nous tenons également à nous associer à la déclaration qui sera prononcée par la délégation de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, en y ajoutant quelques considérations et perspectives particulières du point de vue de ma délégation.

El Salvador continue d'appuyer fermement les initiatives visant la promotion et le renforcement du désarmement, de la sécurité internationale et de la culture de la paix dans le monde entier. Nous considérons en effet qu'il s'agit là d'outils essentiels si l'on veut qu'un jour la communauté internationale soit universellement protégée du danger des armes qui menacent la survie de tous les peuples. Voilà pourquoi nous voyons dans les sessions de la Première Commission l'occasion de poursuivre dans la recherche de cet objectif et de parvenir à la réalisation d'un monde exempt de la menace d'une course aux armements.

La République d'El Salvador soutient les actions visant à renforcer le désarmement et la non-prolifération, ainsi que tous les efforts destinés à renouveler l'engagement de la communauté internationale dans le sens de l'élimination progressive et définitive des armes de destruction massive, au moyen de négociations multilatérales et en vertu des principes de vérification, d'irréversibilité et de transparence, considérant que pour notre pays, la paix et la sécurité internationales dépendent non seulement de l'élimination des armes de destruction massive, mais aussi des restrictions et des interdictions imposées, dans le domaine des armes classiques, aux effets aveugles de ces armes et à leur utilisation irresponsable.

Qu'il me soit permis de rappeler que les armes nucléaires constituent une grave menace pour l'environnement et pour la survie même de la race humaine; c'est là une réalité ne souffrant aucune contestation, et à cet égard, nous notons avec préoccupation l'absence de mesures concrètes et pragmatiques de suivi de ce phénomène. El Salvador réaffirme qu'il est nécessaire de progresser vers l'objectif prioritaire du désarmement nucléaire et de faire advenir et pérenniser un monde exempt d'armes nucléaires. Par conséquent, nous exprimons notre opposition à la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et au perfectionnement de celles qui existent déjà.

Nous réitérons également qu'il est nécessaire d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et la politique de sécurité de toutes les nations de cette terre. Nous exprimons notre préoccupation au sujet des conséquences humanitaires et des effets mondiaux de toute explosion nucléaire, accidentelle ou intentionnelle. Nous réaffirmons l'importance de la création de zones exemptes d'armes nucléaires reconnues au plan international, et proposons à cet égard comme référence la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui est fière d'avoir déclaré dans notre région la première zone exempte d'armes nucléaires dans le cadre du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco.

Nous avons conscience du fait que ces dernières années ont été fructueuses en ce qui concerne l'élaboration d'instruments régissant le domaine des armes classiques. C'est la raison pour laquelle nous avons à cœur de continuer à mettre en œuvre des mesures concrètes de renforcement de la confiance, dans lesquelles nous voyons un outil permettant de désamorcer et dissiper les tensions susceptibles de conduire à l'escalade d'un conflit entre pays frères. Nous exhortons donc les États Membres à continuer d'utiliser et d'améliorer ces instruments, qui ont prouvé leur utilité par la confiance qu'ils ont engendrée. En outre, nous espérons que le Traité sur le commerce des armes, en tant qu'instrument juridiquement contraignant, contribuera à lutter contre les conséquences du commerce non réglementé et du trafic illicite d'armes dans de nombreux pays à travers le monde.

El Salvador estime qu'aujourd'hui plus que jamais, il est important de renforcer les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

(TNP), à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous savons que nous nous trouvons à un moment décisif et exprimons notre déception face à l'appui limité apporté aux mesures qui visent à assurer le succès du Traité. Nous savons qu'il importe de parvenir à l'universalité du TNP; c'est pourquoi nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous engageons également vivement les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs obligations, conformément à l'article VI du TNP, l'objectif unique étant d'avancer vers l'élimination totale de ce type d'armes.

La République d'El Salvador réaffirme sa profonde préoccupation face à la menace que fait peser sur l'humanité l'existence continue d'armes de destruction massive. Nous réitérons que l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité, et bafoue clairement le droit international et plus particulièrement le droit international humanitaire. El Salvador est confronté à de graves problèmes de sécurité. Comme d'autres pays de la région, il est menacé par des groupes en marge de la loi qui recourent à l'intimidation et à la violence pour atteindre leurs objectifs. À ce titre, nous pensons que le trafic illicite des armes légères et de petit calibre est un facteur qui contribue aux agissements de ces groupes et pose une grave menace à notre sécurité.

Le commerce illicite, l'accumulation et la prolifération des armes légères et de petit calibre alimentent une culture de violence et d'impunité. Par conséquent, nous ne devons ménager aucun effort pour lutter contre ce fléau. C'est pourquoi, conscient du fait que cette situation affecte la vie de milliers de personnes dans la région et dans le monde, El Salvador est l'un des 50 premiers pays à avoir signé et ratifié le Traité sur le commerce des armes, contribuant ainsi au lancement de cet important instrument.

Les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale dans les domaines du développement et de l'élimination de la pauvreté et des maladies sont directement liés au désarmement. C'est pourquoi, pour terminer, je tiens à dire qu'El Salvador reste déterminé à continuer d'œuvrer à la mobilisation des efforts, à la promotion d'initiatives et à la participation à des forums internationaux qui contribuent à sensibiliser aux graves conséquences de

l'utilisation des armes de destruction massive et à la menace réelle et imminente posée par le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. El Salvador fera tout son possible pour atteindre l'objectif prioritaire de l'élimination totale des armes de destruction massive, en accordant une attention particulière à la prise de mesures visant à neutraliser le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

M^{me} Telford (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :

Le Royaume-Uni a toujours défendu le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, élément essentiel du système international fondé sur des règles. Le Ministre britannique des affaires étrangères a dit dans sa déclaration devant l'Assemblée générale l'année dernière (voir A/70/PV.18) que la Grande-Bretagne avait toujours été convaincue que nous avions plus de chances de parvenir à la stabilité que nous recherchons dans les relations entre États dans un cadre de lois, de normes et d'institutions qui, ensemble, constituent le système international fondé sur des règles qui a été mis en place après la Seconde Guerre mondiale et dont la Charte des Nations Unies est la pièce maîtresse.

La Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission sont tout aussi pertinentes aujourd'hui qu'au moment de leur création. Elles se renforcent mutuellement. Nous pensons qu'une revitalisation de l'un de ces organes aura un effet positif sur les autres. Cette année, le Royaume-Uni se félicite d'avoir présenté à la Conférence du désarmement une proposition de programme de travail qui est en cours d'examen.

Depuis notre dernière réunion ici dans cette salle à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, nous avons eu un exemple de ce que nous pouvons réaliser lorsque nous travaillons ensemble dans le cadre du système fondé sur des règles et étayé par la norme de non-prolifération. Après plus d'une décennie d'âpres négociations, le 14 juillet, nous avons, avec nos partenaires des E3+3, convenu d'un plan d'action global commun avec l'Iran qui établit des limites strictes à son programme nucléaire et lui imposent des inspections. Nous nous concentrons désormais sur la pleine mise en œuvre du Plan d'action global commun.

Le Royaume-Uni peut s'enorgueillir d'un bilan solide en matière de désarmement nucléaire et s'acquitter de ses obligations en tant que membre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous demeurons déterminés à continuer de collaborer avec des partenaires à tous les niveaux de la communauté

internationale pour empêcher la prolifération, établir un climat de confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus, et prendre des mesures concrètes propres à favoriser l'instauration d'un monde plus sûr et plus stable où les pays dotés d'armes nucléaires se sentent en mesure d'y renoncer.

Nous n'avons cessé de réduire la taille de nos propres forces nucléaires dans une proportion dépassant largement 50 % depuis le pic atteint pendant la guerre froide. Notre examen stratégique des questions de défense et de sécurité de 2015 a confirmé que nous limiterons à 120 le nombre d'ogives opérationnelles et ramènerons d'ici au milieu des années 2020 nos stocks d'armes nucléaires à un maximum de 180 ogives, nous acquittant ainsi des engagements énoncés dans notre examen de 2010. La vérification du désarmement est une question essentielle à aborder si nous voulons parvenir au désarmement nucléaire mondial total et maintenir cette situation. Ce domaine d'activité est difficile et exigeant, mais ce n'est qu'en déployant des efforts multilatéraux soutenus que nous pourrions résoudre les questions techniques et de procédure concernant la vérification du désarmement.

C'est pourquoi nous nous félicitons de faire partie du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, en collaboration avec tous les membres permanents du Conseil de sécurité et plus de 20 États non dotés d'armes nucléaires. Parallèlement, le Royaume-Uni poursuit également ses programmes bilatéraux avec les États-Unis et la Norvège. Il est important que les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus travaillent de concert pour faire en sorte qu'à l'avenir, la vérification puisse se dérouler en toute sécurité et fournisse à tous les États un degré élevé de confiance dans les mesures prises en faveur du désarmement.

Le Royaume-Uni appuie également l'objectif du Traité d'interdiction complète des essais (TICE) en faveur de l'arrêt des explosions expérimentales d'armes nucléaires. Nous appuyons pleinement les efforts visant à élaborer un régime de vérification du TICE, y compris la mise en place rapide d'un système de surveillance international et son exploitation provisoire. Nous sommes maintenant parvenus au vingtième anniversaire de l'ouverture du Traité à la signature et nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer et à prendre l'engagement de ne procéder à aucune explosion expérimentale d'arme nucléaire ou à toute autre explosion nucléaire. L'entrée en vigueur du

TICE constituerait un progrès tangible vers un monde plus sûr et plus stable, dans lequel l'objectif à long terme d'un monde sans armes nucléaires peut devenir une réalité.

L'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a fait la preuve de son utilité au début de l'année en détectant l'essai nucléaire effectué par la Corée du Nord. Le Royaume-Uni condamne fermement l'essai nucléaire de la Corée du Nord, réalisé en violation flagrante et délibérée de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Les actions de la Corée du Nord continuent de faire peser une menace sur la sécurité régionale et internationale. Le Royaume-Uni appuie énergiquement la résolution 2270 (2016), qui a été adoptée en réponse à ces provocations, et approuve et encourage l'application rigoureuse des nouvelles mesures par la communauté internationale.

Le Royaume-Uni a soutenu la résolution 67/53 portant création d'un groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, qui est chargé, non pas de négocier le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, mais de faire des recommandations sur les aspects susceptibles d'y contribuer en se fondant sur le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé. Nous continuons de penser que les résultats des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires permettront au Comité du désarmement d'être mieux informé lorsque les négociations commenceront.

L'établissement de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques est une tâche importante que le Royaume-Uni appuie sans réserve. Notre attachement aux mesures de confiance le montre, notamment la communication d'informations, chaque année, au Registre des armes classiques, nos rapports sur la transparence relatifs à la Convention sur les armes inhumaines et les protocoles connexes, et nos rapports annuels concernant la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions. L'universalisation de tous ces instruments serait un pas de géant pour une transparence et une confiance accrues dans le domaine des armes classiques. Nous demandons aux États qui ne sont pas encore parties à ces instruments d'y adhérer sans tarder.

Le cadre général actuel relatif à la maîtrise des armements de type classique, ainsi que les mesures de

confiance et de renforcement de la sécurité telles que le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, le Traité « Ciel ouvert » et les Documents de Vienne, contiennent de nombreux éléments efficaces que nous voulons préserver. Il est cependant évident que ces régimes ne fonctionnent pas de manière optimale et doivent être actualisés afin de permettre d'atteindre les objectifs fixés dans des conditions de sécurité internationale en constante évolution. Nous continuerons d'appuyer les efforts faits par nos partenaires pour examiner ces initiatives.

En 2015, de nouvelles mesures de confiance ont également été adoptées. La première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, tenue avec succès à Cancún en août, a pris des décisions clefs qui indiquent clairement la voie à suivre pour la mise en œuvre efficace du Traité sur le commerce des armes et la transparence qui va de pair. Le Royaume-Uni considère que le Traité sur le commerce des armes fournit un cadre efficace pour l'établissement de la confiance dans le domaine des armes classiques mais, comme pour les autres instruments que je viens de mentionner, son efficacité dépend de son universalisation et de son application rigoureuse. Nous estimons que le Traité peut changer la vie des populations les plus durement touchées par le commerce non réglementé et illicite des armes. Le Royaume-Uni est très fier d'avoir été l'un des principaux défenseurs du Traité depuis le début. Nous comptons poursuivre ce travail important à l'approche de la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Nous continuerons d'apporter, autant que possible, une assistance à ceux qui comptent adhérer au Traité et le mettre en œuvre.

L'année dernière, nous avons fourni 150 000 dollars à des États pour soutenir leur participation à la Conférence des États parties, et nous avons l'intention d'utiliser les fonds restants pour faire de même pour la deuxième Conférence des États parties. Nous avons également financé des projets axés sur la coordination et l'organisation de l'assistance relative au Traité sur le commerce des armes, de l'appui technique à la mise en œuvre et du renforcement des capacités des États du Commonwealth afin de mettre en œuvre le Traité sur le commerce des armes dans le cadre d'une conférence de Wilton Park.

Le Royaume-Uni reste déterminé à lutter contre les menaces posées par les armes légères et de petit calibre, qui sont de loin le principal moteur des conflits, de la violence et de la criminalité. Nous devons

transformer ces effets négatifs en mesures positives afin d'édifier des sociétés pacifiques et stables. Les priorités du Royaume-Uni comprennent l'assistance à la gestion des stocks, y compris la destruction des excédents et une meilleure réglementation des exportations. Nos efforts sont principalement axés sur la Libye et le Sahel, où le commerce illicite des armes légères et de petit calibre alimente l'instabilité et l'insécurité.

Nous attendons avec intérêt la sixième Réunion biennale des États sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, afin de concentrer de nouveau l'attention de la communauté internationale sur ces domaines. Le Royaume-Uni demeure déterminé à honorer son engagement de mettre fin aux souffrances et pertes causées par tous les restes explosifs de guerre, notamment les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel. Il est pleinement déterminé à atteindre les objectifs de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, y compris leur application à l'échelle mondiale.

En 2008, le Royaume-Uni a retiré du service opérationnel toutes les armes à sous-munitions et a achevé la destruction de ses stocks d'armes à sous-munitions en décembre 2013, plus de cinq ans avant l'échéance fixée par la Convention sur les armes à sous-munitions. La quatrième phase de déminage des Îles Falkland a pris fin en mars 2016, portant à 35 le nombre total de champs déminés, et le Royaume-Uni envisage d'autres projets de déminage des champs restants. Rien qu'en 2015, les activités de déminage menées par le Royaume-Uni dans des pays en développement ont permis d'éliminer plus de 22 000 mines terrestres et restes explosifs de guerre, et de libérer plus de 37 millions de mètres carrés de terres, ce qui a amélioré l'accès des populations aux services de base, multiplié les débouchés économiques et renforcé la sécurité. Les projets menés par le Royaume-Uni ont également atteint plus de 115 000 personnes grâce à des activités de sensibilisation au danger des mines. Les projets du Royaume-Uni ont donné des résultats au Mozambique, à Sri Lanka, au Viet Nam, en République démocratique populaire lao, au Cambodge, en Iraq et en Ukraine en renforçant les capacités des autorités nationales de gérer leurs programmes relatifs aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre.

Enfin, le Royaume-Uni espère que les débats de la présente session de la Commission du désarmement seront fructueux.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les autres membres du Bureau de la Commission et les présidents des groupes de travail de leur élection respective.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.355).

La Commission du désarmement étant la seule instance à composition universelle spécialisée dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, il est inutile de mentionner à nouveau son potentiel caché. En faisant fond sur l'élan créé par les discussions constructives qui ont eu lieu pendant une semaine dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a récemment achevé ses travaux, ceux que nous réalisons ici doivent être placés sous le signe de l'ouverture, de l'attention et de l'emploi efficace de notre temps. Même si nous sommes conscients qu'il ne sera pas facile de surmonter des années d'impasse dans la réalisation de progrès sur les questions de fond relatives au désarmement inscrites à l'ordre du jour de la Commission, se complaire dans le statu quo irait à l'encontre du but de notre présence ici, aujourd'hui et durant les trois semaines à venir. Le succès de la session dépend de notre ouverture d'esprit, de notre créativité et de notre volonté collectives d'examiner les points de convergence et d'améliorer nos méthodes de travail tout en abordant nos délibérations selon une démarche qui privilégie la retenue.

La Malaisie demeure fermement convaincue que, malgré l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, les trois piliers du Traité – désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – doivent continuer d'orienter notre projet de désarmement général et complet. Nous exhortons ceux qui peuvent modifier la donne dans le cadre de ce processus à faire preuve de souplesse, à apporter leur appui, à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée en vue du désarmement nucléaire, et à élaborer un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Le progrès diplomatique que constitue l'adoption, en

juillet 2015, de la résolution 2231 (2015) par laquelle le Conseil de sécurité a approuvé le Plan d'action global commun entre l'Iran et les partenaires des cinq plus un, montre que nous pouvons encore faire des progrès en renonçant aux vieilles habitudes et aux mentalités négatives en matière de désarmement nucléaire.

L'année 2016 marque également le vingtième anniversaire de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. Cet avis fournit un argument moral en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires tout en déclarant les obligations juridiques de poursuivre le désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace. Nous pensons qu'il est utile de faire fond sur cette approche, et rappelons qu'il faut engager sans tarder des négociations multilatérales sur une convention relative aux armes nucléaires.

La Malaisie considère que la Commission du désarmement doit axer ses débats sur des propositions concrètes en vue de l'élimination des armes nucléaires, tels les éléments d'une convention globale sur les armes nucléaires, comme cela a été proposé par le Mouvement des pays non alignés. L'élément central de la proposition du Mouvement est le modèle de convention relative aux armes nucléaires, qui propose les éléments juridiques, techniques et politiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, présenté conjointement à l'Assemblée générale par le Costa Rica et la Malaisie et qui mérite d'être appuyé davantage. La Malaisie est prête à travailler avec les États Membres sur cette initiative, ainsi que sur toute autre proposition nous permettant d'avancer dans la réalisation de notre objectif de désarmement général et complet selon un calendrier précis.

S'agissant des armes classiques, ma délégation appuie pleinement les travaux préparatoires de la sixième Réunion biennale des États sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui aura lieu à New York en juin 2016. La Malaisie demeure déterminée à adopter une législation nationale appropriée et rigoureuse afin de contrôler avec efficacité la circulation et le commerce illicite des armes classiques. Nous continuons donc d'appuyer les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous pensons également qu'il est possible de rapprocher les points de vue des États Membres dans ce domaine.

Tout en prenant note des vues exprimées par plusieurs délégations concernant la portée des débats menés à la Commission du désarmement, l'inscription d'une troisième question à l'ordre du jour de la Commission ne doit pas détourner notre attention de la formulation de recommandations concrètes sur les priorités actuelles qui orientent les travaux de la Commission.

Enfin, la Malaisie conserve l'espoir que les États Membres vont se mobiliser et contribuer à la mise en place d'une démarche orientée vers l'action, fixer des échéances et formuler des recommandations. Nous promettons d'appuyer pleinement ce processus et d'y apporter notre concours, et ce en vous prenant à témoin, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau et tous les États Membres.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Étant donné qu'il s'agit de notre première intervention, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de diriger les travaux de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation s'associe à la déclaration que prononcera le représentant de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/CN.10/PV.355).

Je tiens en premier lieu à mentionner les armes qui causent le plus de dommages à l'humanité, à savoir les armes légères et de petit calibre, dont la prolifération pose un grave problème à nos sociétés. Dans le cas des pays en développement, les effets déstabilisateurs de ces armes sont notoires lorsqu'elles se retrouvent entre les mains de criminels, et elles contribuent à exacerber la violence car elles sont utilisées au quotidien non seulement par des délinquants ordinaires, mais également dans le contexte de la criminalité transnationale organisée. Le Pérou est déterminé à lutter contre cette situation et à renforcer ses capacités en la matière, et à ce titre, il a créé en 2012 un organisme national de réglementation des services de sécurité, des armes à feu, des munitions et des explosifs à usage civil afin de préserver la paix, la sécurité et le bien-être social de ses citoyens.

Sur le plan extérieur, nous sommes partie aux régimes internationaux de maîtrise des armements. Dans la sous-région andine, nous appliquons le Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite d'armes légères sous tous ses aspects. Nous

sommes en train d'élaborer un cadre juridique pour le marquage des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Dans notre hémisphère, le Pérou est partie à la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques et à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

Compte tenu de la préoccupation que suscitent au sein de la communauté internationale la fabrication, les transferts et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre ainsi que leur prolifération incontrôlée, le Pérou réitère son attachement à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage. Nous sommes conscients que le trafic et le détournement d'armes encouragent fortement d'autres activités illicites qui entravent l'application du droit international, la gouvernance et la coexistence pacifique et en toute sécurité de nos citoyens. C'est pourquoi nous sommes déterminés à mettre pleinement en œuvre ces instruments.

Mon pays accorde une importance particulière au Traité sur le commerce des armes, instrument dont l'objectif est de prévenir et d'éliminer le trafic illicite d'armes classiques et d'empêcher leur détournement. Conformément à cet objectif, le 16 février dernier, le Pérou a déposé son instrument de ratification du Traité. Cette démarche permettra au Pérou de devenir un État partie au Traité le 15 mai prochain. En vue d'appliquer le Traité et avec l'appui de l'Union européenne, nous sommes en train de préparer une série d'activités dont l'objectif est d'aider les secteurs concernés à définir la portée et les objectifs du Traité. Il convient de signaler que nous disposons d'une feuille de route, laquelle prévoit d'autres activités axées sur le renforcement des capacités nécessaires à la bonne mise en œuvre du Traité.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires sont également des questions auxquelles mon pays porte un grand intérêt. À cet égard, le Pérou réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à l'application pleine et équitable de ses trois piliers. De même, nous réaffirmons le droit inaliénable de tous les pays à développer la recherche, la production et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sans

discrimination et conformément aux articles I, II, III et IV du TNP.

Le Pérou appelle également à l'universalisation des régimes destinés à interdire les armes de destruction massive. À cet égard, je tiens à saluer comme il se doit le travail accompli par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques au cours des dernières années. Le Pérou est partie à tous les instruments multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération, qui constituent un des piliers de sa politique extérieure, et cela témoigne de la volonté de mon pays de réaliser la paix et la sécurité internationales sur la base du désarmement complet. Cette détermination a poussé le Pérou à devenir un des premiers pays à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en novembre 1997, car c'est une question à laquelle mon pays attache une importance particulière, étant donné que cet instrument joue un rôle clef dans le cadre des efforts internationaux visant à réduire progressivement le nombre d'armes nucléaires et à prévenir la prolifération nucléaire. À cet égard, le Pérou réitère l'importance de l'entrée en vigueur rapide du Traité et encourage les États cités à l'annexe 2 à accélérer le processus de signature ou de ratification de cet instrument.

Pour ce qui est du dispositif de désarmement, ma délégation estime que la revitalisation de la Conférence du désarmement est une question prioritaire car cet organisme est l'instance de négociation par excellence sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous sommes profondément préoccupés par le fait qu'au cours des dernières années, les États membres de la Conférence de désarmement n'ont pas été en mesure de se mettre d'accord sur un programme de travail pour l'examen de fond des questions inscrites à l'ordre du jour. Mon pays encourage tous les États membres de la Conférence du désarmement à manifester davantage de volonté politique pour garantir le lancement des travaux de fond en adoptant et en appliquant un programme de travail détaillé et équilibré.

De même, mon pays tient à mettre en exergue le travail accompli par le Président de la Commission du désarmement en 2015, l'Ambassadeur Fodé Seck, du Sénégal, en vue de générer un accord sur le programme de travail de la Commission pour le nouveau cycle triennal. Néanmoins, nous regrettons l'absence d'évolution au sein de la Commission du désarmement et nous sommes préoccupés par le fait que les recommandations de fond ne se sont pas matérialisées au sein des divers groupes de travail. Ma délégation est certaine que cette année, sous

la direction de l'Ambassadeur Odo Tevi, du Vanuatu, la Commission du désarmement parviendra à renforcer la volonté politique, la souplesse et la coopération de tous les États.

Je souhaite aborder brièvement la question des travaux du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est situé dans mon pays, car cet organisme joue un rôle important et aide les pays de la région à promouvoir diverses initiatives dans les domaines du désarmement et des mesures de confiance ainsi qu'en matière de lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, de munitions et d'explosifs.

Enfin, je conclus mon intervention en réaffirmant l'attachement indéfectible du Pérou au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Nous nous engageons à ne ménager aucun effort dans le cadre des travaux de la Commission, car nous sommes convaincus que les progrès que nous pouvons réaliser en son sein contribueront à renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier sincèrement le Président sortant et son équipe dévouée des efforts qu'ils ont déployés durant la dernière session. Nous vous félicitons également, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de vos élections respectives. Ma délégation est consciente de la tâche difficile dont vous vous êtes chargés, et elle vous assure de son plein appui tout au long de cette session.

Nous saluons la présence ce matin du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et apprécions sa contribution au présent débat. Nous reconnaissons le rôle important qui a été confié à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en tant que principal organe subsidiaire spécialisé de l'Assemblée générale sur les questions de désarmement. Cependant, la Commission n'a présenté aucune recommandation de fond à l'Assemblée au cours des 16 dernières années. Avec chaque session de fond où cette situation perdure, la crédibilité de la Commission et sa pertinence dans le domaine du désarmement s'amoiendissent.

Compte tenu des problèmes de sécurité actuels, d'une part, et des nouvelles possibilités, d'autre part, la Commission doit maintenant assumer le rôle qui lui revient depuis sa création et s'acquitter pleinement de

son mandat. Sa réussite dépendra sans aucun doute de l'étendue de notre capacité collective à faire preuve de souplesse. Au début de cette session, ma délégation affirme sa volonté d'appuyer la revitalisation des travaux de la Commission durant le cycle en cours et la réalisation d'un consensus qui pourrait se produire dans cette salle à cet égard.

Nous sommes d'avis qu'il convient d'examiner de façon plus approfondie la possibilité d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour au cours des prochaines sessions, puisque cela permettrait à la Commission du désarmement de discuter des faits et des enjeux nouveaux en matière de sécurité internationale et de désarmement multilatéral. Il va sans dire qu'en examinant la possibilité d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour, notre délégation prendra en compte les principes de pertinence, de compétence et d'efficacité.

Nous saluons les progrès réalisés dans le domaine des armes classiques. Nous espérons que des progrès similaires seront réalisés dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Dans le même temps, nous sommes conscients de l'intérêt croissant porté à la dimension humanitaire du désarmement nucléaire. Pourtant, ce ne sont pas seulement les armes nucléaires qui ont des conséquences humanitaires, mais également les armes chimiques et biologiques; et la Turquie a malheureusement été témoin de cette réalité à la suite de toutes les attaques à l'arme chimique commises en Syrie.

L'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien constitue une violation du droit international humanitaire et de la Convention sur les armes chimiques. La communauté internationale ne peut pas fermer les yeux sur cette violation. Par conséquent, nous appuyons le travail réalisé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en tant qu'organisme international compétent en la matière, et le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies pour établir la responsabilité des auteurs de ces actes. À cette fin, nous attendons également du Conseil de sécurité qu'il mette en œuvre ses résolutions, notamment les résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015). En outre, étant donné que la Commission du désarmement est un organe chargé de délibérer sur les questions liées au désarmement, elle devrait également se saisir de cette question dans le cadre de son mandat.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour souligner la nécessité de mener des discussions

ciblées et pragmatiques sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Commission. En outre, il faut envisager sérieusement la possibilité de réduire la durée des sessions de fond de la Commission.

Monsieur le Président, avant de conclure, je tiens à vous réitérer notre appui, ainsi qu'aux Présidents des Groupes de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour la présente séance.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle aux délégations que conformément aux paragraphes 9 et 10 de l'annexe V au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour et la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes.

M. Ibrahim (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Mon pays condamne l'utilisation d'armes chimiques et demande que les auteurs de ces actes ignobles et les États Membres qui appuient les terroristes soient traduits en justice.

Je voudrais parler des motivations des allégations qui ont été formulées par la représentante du régime israélien. Il semble qu'elle essaie, en vain, d'induire en erreur les participants à cette réunion quant au fait qu'Israël est le seul pays du Moyen-Orient qui détient des armes de destruction massive et des armes nucléaires. Elle a également oublié un fait historique, à savoir que son régime – agressif – a été le premier à faire usage des armes de destruction massive contre des civils en Palestine en mai 1948 en contaminant le réseau d'approvisionnement en eau d'une ville palestinienne avec un agent typhoïde, selon les informations recueillies par le Comité international de la Croix-Rouge Croix relativement à cet incident. En outre, Israël a utilisé des armes de destruction massive contre des civils égyptiens et syriens en 1947 et 1948 en propageant le choléra, comme cela a été confirmé dans un article du journaliste Thomas J. Hamilton, publié le 24 juillet 1948 dans le *New York Times*.

Je voudrais également parler des allégations sans fondement faites par le représentant de la Turquie dans sa déclaration. Je ne reviendrai pas sur les faits

bien connus concernant l'alliance que son régime a établie avec des terroristes en Syrie, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Toutefois, à la présente séance, je voudrais l'inviter, ainsi que les autres collègues, à se référer à un dossier présenté en décembre 2015 par M. Eren Erdem, un député turc membre du Parti populaire républicain. M. Erdem a déclaré que des terroristes membres de l'EIIL se trouvant en Syrie avaient pu se procurer tout le matériel nécessaire pour produire du gaz sarin – un gaz mortel – et que ce matériel avait été acheminé via la Turquie. Il a accusé Ankara de ne pas avoir mené des enquêtes sur les voies d'approvisionnement turques qui ont été utilisées pour fournir aux terroristes les ingrédients nécessaires à la production de gaz toxiques.

Ce député a présenté au Parlement turc une copie du dossier pénal numéro 2013/120, qui a été ouvert par le parquet de la ville d'Adana, dans le sud de la Turquie. Les enquêtes ont révélé qu'un certain nombre de citoyens turcs avaient pris part à des négociations avec l'EIIL en rapport avec l'approvisionnement en gaz sarin. Les autorités d'Adana ont fait des descentes et arrêté 13 suspects. Cependant, une semaine plus tard, ce dossier a été clôturé et tous les suspects ont été remis en liberté. Par la suite, ils ont quitté le pays en franchissant la frontière turco-syrienne.

Ce député a également confirmé que, d'après les éléments de preuve recueillis, une société turque – Turkish Mechanical and Chemical Industry Corporation – était impliquée et que, selon certains rapports, le Ministre turc de la Justice, M. Bekir Bozdağ, aurait été également impliqué dans cet incident. Je voudrais demander au représentant de la Turquie d'autoriser les membres du Mécanisme d'enquête conjoint à rencontrer M. Erdem en Turquie et à examiner tous les documents et éléments de preuve qu'il a présentés au Parlement turc.

M. Robatjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Les allégations ridicules faites par la représentante du régime israélien contre mon pays ne sont rien d'autre qu'un écran de fumée destiné à dissimuler les atrocités commises par Israël contre le peuple palestinien, ses violations persistantes des droits fondamentaux des Palestiniens et ses actes continus d'agression contre les peuples palestinien, libanais et syrien sous prétexte d'une prétendue menace iranienne, ce qui n'est rien d'autre qu'une tromperie fantaisiste.

L'Iran ne menace personne. Nous ne menaçons pas de recourir à la force. Contrairement aux responsables

israéliens, nous ne disons pas que toutes les options sont sur la table. J'aimerais que ceux qui continuent de proférer des menaces lisent la Charte des Nations Unies, qui stipule que recourir « à la menace ou à l'emploi de la force » va à l'encontre du droit international.

La détention d'armes nucléaires par le régime israélien a fait échouer tous les efforts internationaux et régionaux visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et continue de faire peser une menace grave sur la sécurité des États du Moyen-Orient parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il ne s'agit pas seulement d'une opinion de l'Iran; quelque 120 pays, membres du Mouvement des pays non alignés, partagent cette opinion (voir A/CN.10/PV.355). Ce matin, dans la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP ont déploré qu'Israël soit la seule partie, au Moyen-Orient, à avoir refusé de participer à la conférence qui devait se tenir sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le prescrit la Conférence d'examen du TNP de 2010. Il convient de signaler que, dans la déclaration faite par le Mouvement des pays non alignés ce matin, les 120 États membres du Mouvement ont indiqué que les chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés « ont exprimé leur vive préoccupation au sujet de l'acquisition par Israël de capacités nucléaires qui font peser en permanence une menace grave sur la sécurité des États voisins, ainsi que des autres États, [et] ont condamné Israël pour la mise au point et l'accumulation continues d'arsenaux nucléaires ».

Je laisse au représentant du régime israélien et aux autres délégations dans cette salle le soin de juger si le point de vue des 120 pays membres du Mouvement des pays non alignés est correct et basé sur la réalité, ou si nous devrions croire les tromperies et les mensonges du régime israélien.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Le dossier sur le régime syrien à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est bien chargé, vu qu'il porte sur le respect par la Syrie de ses obligations contractuelles dans le domaine des armes chimiques. Dans ce cadre, ce sont en particulier ses déclarations sur les stocks qui font l'objet d'une enquête. Les représentants de l'OIAC estiment que les déclarations du régime sont truffées d'incohérences et de contradictions et présentent des lacunes. Dans notre travail, nous

savons tous ce que cela veut dire : des informations erronées ont été délibérément soumises à un organe créé par un traité international et partant, à la communauté internationale dans son ensemble. Par conséquent, le régime syrien doit d'abord faire toute la lumière sur les

faits qui lui sont reprochés dans le cadre de l'enquête menée par l'ONU avant que ses déclarations puissent être prises au sérieux.

La séance est levée à 17 h 40.